

Université Abderrahmane Mira de Bejaia

Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des sciences de gestion

Département des Sciences de gestion

Mémoire de fin de cycle

En vu de l'obtention d'un diplôme de Master en Sciences de gestion

Option : Finance d'Entreprise

Thème :

**Opération d'octroi d'un crédit
d'investissement**

Cas pratique de la DRE de BNA

Réalisé par :

AOUF Nassima

ZINET Thinhinane

Encadré par :

M^{me} TRAKI Dalila

Devant les membres de jury :

Mr HADBI Faicel

Mr AMALOU Mourad

PROMOTION

2015/2016

Remerciement

Nous remercions tout d'abord Dieu tout puissant de nous avoir donné la force et la connaissance pour accomplir une action qui lui plaise.

Nous tenons à exprimer nos vifs remerciements à :

Notre promotrice madame TRAIKI Dalila pour nous avoir dirigés et instruits tout au long de ce travail.

Tout le personnel de la DRE/ BNA de Bejaïa qui nous a réservé un accueil chaleureux et nous a apporté toute l'assistance nécessaire durant la période de notre stage pratique en particulier M^{elle} OUDIHAT Saida qui nous a beaucoup assistées à la concrétisation de ce travail et qui nous a accueillies.

Nos reconnaissances s'adressent également à tous ceux qui de près ou de loin ont soutenu nos efforts et ont contribué à ce que ce travail voit le jour.

Nous remercions, enfin les membres de jury qui ont accepté d'évaluer ce mémoire.

A l'ensemble des enseignants qui nous ont transmis leurs connaissances et sympathies.

Dédicace

Grace à la bonne volonté, l'acharnement, Dieu le tout puissant m'a donné la force et le courage pour la réalisation de ce travail que je dédie ;

A ceux qui ont donné un sens à mon existence, en m'offrant une éducation digne de confiance, ceux qui m'ont soutenu nuit et jour durant mon parcours ; à mes très chères parents que Dieu les protèges et leur procure le bonheur, la bonne santé et une longue vie.

A mes adorables et très chères sœurs Samia et Fatima ainsi qu'à leurs maris Lyas et Hakim, sans oublier ma chère sœur Ferial.

A mes chers frères Abdou, Karim, Soufiane et à mes belle sœurs Souhila et Nadjet.

Aux petits anges de mes sœurs Amine, Anis, Syrine et Meriem.

A tous mes amies Hinouch, Sabrina, Nora, Kenza, Souad et toute la promotion FE.

A mon adorable fiancé Toufik et sa famille.

Enfin, je le dédie à tous ceux que je connais et qui me connaissent de prêt ou de loin.

A. Nassima

Dédicace

Avant tout, je remercie Dieu le tout puissant qui m'a procuré courage et volonté pour terminer ce travail.

Mes chers parents, mon père qui m'a indiqué la bonne voie et qui a sacrifié sa vie pour mon bien être, ma mère qui a attendu avec patience les fruits de sa bonne éducation et qui m'a beaucoup aidé, encouragée et soutenue durant mon parcours des études.

A ma chère sœur unique Samia, son mari Abdelghani et toute sa famille.

Aux petits anges de ma sœur Houda et Ali.

A mes chers frère Toufik et Rafik.

A mes tantes et toutes leurs familles.

A ma cousine Nadia et toute la famille.

A mes amis du cœur ma binôme Nassima, Kenza, Souad et Mouh. Sans oublier Nora, Sabrina, Kenza, Souhila et toute la promotion de FE.

A toute personne qui m'a soutenu de près ou de loin.

Z. Thinhinane

Sommaire

Remerciements

Dédicaces

Liste des tableaux

Liste des figures

Liste des abréviations

Introduction générale 01

Chapitre01 : Généralité sur les banques, les crédits et les crédits d'investissement 03

Section 01 : Généralité sur les banques 03

Section 02 : les notions fondamentales sur les crédits 06

Section 03 : les crédits d'investissement 14

Chapitre 02 : Gestion des risques et étude d'un dossier de crédit d'investissement 20

Section 01 : Généralité sur le risque de crédit 20

Section 02 : étude et appréciation d'une demande de crédit d'investissement 23

Section 03 : Les garanties 42

Chapitre 03 : Etude pratique d'un crédit d'investissement 48

Section 01 : présentation générale de l'organisme d'accueil 48

Section 02 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement 54

Conclusion générale 73

Références bibliographiques

Table des matières

Annexes

Liste des tableaux

Liste des tableaux

Tableau 01	Tableau des soldes intermédiaire de gestion
Tableau 02	Tableau de l'investissement
Tableau 03	Tableau d'amortissement
Tableau 04	TCR prévisionnel
Tableau 05	Tableau Emploi/ Ressource financement prévisionnel
Tableau 06	Tableau d'investissement et le financement
Tableau 07	L'élaboration de la structure d'investissement
Tableau 08	L'élaboration de tableau d'amortissement
Tableau 09	Variation du BFR
Tableau 10	Tableau de compte de résultat TCR prévisionnel
Tableau 11	Tableau de plan de financement prévisionnel
Tableau 12	L'élaboration du tableau d'amortissement sur 7 ans
Tableau 13	la variation du BFR sur 7 ans
Tableau 14	Tableau de compte de résultat TCR prévisionnel sur 7 ans
Tableau 15	Tableau de plan de financement prévisionnel sur 7 ans
Tableau 16	La structure de financement
Tableau 17	Tableau d'amortissement de l'emprunt sur 7 ans
Tableau 18	Tableau de compte de résultat TCR
Tableau 19	Tableau de plan de financement

Liste des figures

Liste des Figures

Figure 1.1	Les catégories de crédits d'exploitation
Figure 1.2	les modes de crédit d'investissement
Figure 2.1	La représentation graphique du TRI
Figure 3.1	Organisation du département du crédit
Figure 3.2	Organigramme de la DRE BNA de Bejaia

Liste des abréviations

Liste des abréviations

ANDI	Agence Nationale pour le Développement des Investissements
ANSEJ	Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes
ATD	Avis à Tiers Détenteurs
BADR	Banque l'Agriculture et du Développement Rural
BFR	Besoin en Fonds de Roulement
BNA	Banque Nationale d'Algérie
CA	Chiffre d'Affaires
CAF	Capacité d'Autofinancement
CAHT	Chiffre d'Affaires Hors Taxes
CASNOS	Caisse Nationale de Sécurité sociale des Non-salariés
CF	Cash-Flux
CLT	Crédits à Long Terme
CMT	Crédits à Moyen Terme
CNAC	Caisse National d'Assurance et de Chômage
CNAS	Caisse National d'Assurance Sociale
CV	Curriculum Vitae
DA	Dinar Algérien
DAM	Dotation Aux Amortissements
DC	Direction de la Comptabilité
DCPS	Direction de Crédits aux Particuliers et Spécifiques
DGAB	Département Gestion Administrative et de Budget
DPAC	Département de Promotion et de l'Animation Commerciale
DPME	Direction des Petites et Moyennes Entreprises
DR	Délai de Récupération

Liste des abréviations

DRE	Directeur Régionale d'Exploitation
DSERC	Direction du Suivi des Engagements et du Recouvrement de Créances
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
FTC	Flux de Trésoreries Cumulés
FR	Fonds de Roulement
FT	Flux de Trésoreries
FTA	Flux de Trésoreries Actualisé
FTCA	Flux de Trésoreries Cumulés Actualisé
IBS	Impôt sur le Bénéfice des Sociétés
IP	Indice de Profitabilité
MP1	Matière Première
PET	Polyéthylène Téréphtalate
PEHD	Polyéthylène Haute Densité
RBE	Résultat Brute d'Exploitation
RCAI	Résultat Courant Avant Impôts
RN	Résultat Nette
RNE	Résultat Nette d'Exploitation
SARL	Société à Responsabilité Limité
TCR	Tableau Compte de Résultat
TRI	Taux de Rentabilité Interne
TTC	Toutes Taxes Comprises
VA	Valeur Actuelle
VAN	Valeur Actuelle Nette
VRI	Valeur Résiduelle des Investissements

Introduction générale

Introduction générale

Dans son processus de développement, l'entreprise cherche à maximiser son profit quel que soit la nature de l'activité à laquelle elle appartient (agriculture, industrie ou service), elle investit dans des idées nouvelles et des installations qui vont renforcer la croissance économique du pays et la prospérité du peuple d'où l'importance de la décision d'investissement.

Les entreprises éprouvent des besoins de capitaux pour financer leur activité commerciale, d'une part, et s'équiper (terrain, bâtiments, équipements, machines.....), d'autre part, Parmi les différentes sources de financement auxquelles l'entreprise peut recourir, la banque reste privilégiée.

Aujourd'hui, les métiers de la banque sont diversifiés, complexes et mouvants. Ils se développent dans un environnement concurrentiel induit par les innovations technologiques de l'informatique et de la communication.

Toutefois, l'octroi du crédit reste le métier de base de l'activité bancaire.

Cette dernière propose à ces partenaires une panoplie de crédit, qui comporte un risque, et la banque doit prendre l'ensemble des précautions pour éviter le non recouvrement des crédits accordés. Ces précautions peuvent se situer d'abord au stade de la négociation avec le client et l'étude de sa demande. En effet, dans cette phase, se détermine les conditions d'octroi de ce qu'il convient d'appeler « un bon crédit ». Autrement dit, un crédit pour lequel le risque de non remboursement est d'avance minimisé.

L'investissement est la création d'un capital fixe, c'est-à-dire, une accumulation des facteurs physiques, principalement de production et de commercialisation, qui contribuent directement au fonctionnement de l'entreprise sur plusieurs cycles de production successifs. Autrement dit, l'investissement est une opération économique pour une entreprise afin d'acquérir des biens de production (investissement matériel) ou d'effectuer certaines dépenses ayant pour but de développer le potentiel de l'entreprise pour l'avenir (investissement immatériel).

C'est dans ce cadre que nous nous intéressons à l'octroi des crédits aux entreprises en phase de création ou de croissance. La banque en effet, joue un rôle primordial dans la vie économique, en l'occurrence dans la promotion des entreprises en leur facilitant l'accès aux sources de financement.

L'objet de notre mémoire est d'expliquer le mécanisme du financement bancaire des investissements. Plus précisément, l'objectif de ce travail consiste à étudier la démarche et la procédure d'une banque sur la question d'octroi de crédit d'investissement aux entreprises. Dans cette perspective la question centrale à laquelle nous tenterons d'apporter des éléments de réponse dans ce travail est la suivante : **Comment se fait l'étude de l'opération de l'octroi d'un crédit d'investissement par la DRE de la BNA ?**

Dans ce contexte, notre travail consiste dans le montage, l'étude et l'évaluation d'un dossier de crédit d'investissement. Pour ce faire, nous avons jugé utile de répondre à quelques questions subsidiaires à savoir :

-Quels sont les différents types de crédit proposés par la banque ?

-Comment la banque évalue l'ampleur des risques d'un crédit d'investissement, en particulier ? Quelles cautions doit prendre la banque pour limiter et faire face à ces risques ?

-Quelle est la démarche à suivre pour l'étude et l'analyse d'un dossier de crédit d'investissement par la DRE de la BNA?

Pour répondre aux questions de départ, nous proposons deux hypothèses de travail :

H1 : Avant l'octroi de crédit la banque effectue trois études selon le marché, technique et analyse des coûts.

H2 : octroi de crédit se base sur des critères à étudier tel que la VAN, DR, IP et TRI.

L'objectif de notre recherche c'est l'étude et évaluation d'un dossier de crédit d'investissement.

Pour cela notre approche sera présentée en trois chapitres :

*Le premier chapitre qui sera consacré aux notions sur la banque, les crédits et les crédits d'investissement.

*Le deuxième chapitre désigne les risques du crédit et les moyens de prévention dans lequel nous nous consacrerons aux risques liés au crédit d'investissement.

*Enfin, dans le dernier chapitre nous allons mener une étude d'un cas pratique réel qui se porte essentiellement sur l'étude de l'octroi d'un crédit d'investissement au sein de BNA.

Chapitre 01

Chapitre01 :

Généralité sur les banques, les crédits et les crédits d'investissement

Dans le domaine financier, le secteur bancaire agit comme l'épine dorsale de l'entreprise moderne et les banques sont essentielles à notre économie. En effet, La principale fonction des banques est consisté en la réserve de l'argent des titulaires de comptes et l'utiliser en le prêtant à d'autres personnes.

Dans ce présent chapitre, nous allons exposer dans le premier lieu quelques notions fondamentales sur les banques. Et le second lieu nous présenterons les crédits. Enfin en termine le chapitre avec le crédit d'investissement.

Section 01 : Généralité sur les banques

La banque est le moteur principal de l'économie moderne, elle intervient dans le développement économique par le financement ou l'octroi du crédit.

1.1 Définition de la banque

Plusieurs définitions ont été attribuées à la banque, nous avons retenu quelque définition suivante :

« La banque est une entreprise, qui fait profession habituelle de recevoir des publiques Sous forme de dépôts ou autrement, des fonds qu'elle emploie pour son propre compte en opérations d'escompte, en opérations de crédit ou en opérations financière »¹.

« Une banque est un intermédiaire financier spécifique. Elle est un intermédiaire financier dans la mesure où sa fonction traditionnelle est d'octroyer des crédits et de collecter des dépôts. Elle prête à moyen-long terme et emprunte à court terme. Mais sa spécificité tient à son pouvoir de création monétaire. L'octroi de crédit par une banque ne se fait pas sur la base de ressources préexistantes. La banque ne se contente pas de transformer les caractéristiques d'une épargne préformée. Elle crée par le crédit un dépôt bancaire au bénéfice de l'emprunteur »².

¹ Article 114 de la loi 90/10 du 14/04/1990 sur la monnaie et le crédit.

² SCIALOM L, « économie bancaire », nouvelle édition, la découverte, paris, P11, 2004.

1.2 Rôle de la banque

Les établissements de crédit offrent une multitude de services, notamment³

1.2.1 L'intermédiation bancaire

Les banques jouent un rôle économique très important. Elles contribuent (de même que les marchés financiers) à orienter l'argent de ceux qui en sont le plus pourvus, vers ceux qui en ont besoin et qui présentent des garanties suffisantes de solvabilité. Elles ont un grand rôle dans la sélection des projets en fonction de perspectives économiques.

1.2.2 La collecte des dépôts

A chaque fois qu'elles le peuvent, les banques empruntent à leur clients deviennent ainsi leurs fournisseurs. On appelle cette opération, « la collecte de dépôts ».

On entend par dépôts, l'ensemble des disponibilités confiées par la clientèle au banquier. Ils peuvent être :

-coût de dépôt à vue : placer son épargne à vue, c'est déposer des fonds avec la possibilité de les retirer à tout moment et sans préavis. La principale qualité de ce genre d'épargne est la disponibilité des fonds, tandis que son principal défaut est sa faible rentabilité.

- coût de dépôt à terme : contrairement au placement à vue, placer son épargne à terme, c'est s'engager à la laisser à la disposition du dépositaire pendant un certain délai, sauf à perdre toute ou partie des avantages prévus. La principale qualité de l'épargne à terme est sa rentabilité certaine, tandis que son principal défaut est son indisponibilité (bons de caisse, bons d'épargne, compte livret).

Il est imposé au banquier de restituer au déposant les fonds confiés après en avoir assuré la garde. Entre temps, il peut utiliser ces dépôts pour son propre compte.

1.2.3 La création monétaire

La création de la monnaie provenant des crédits accordés à l'Etat permet notamment de faire face aux dépenses publiques engagées avant l'encaissement des recettes fiscales.

« Si la collecte des fonds est insuffisante, les banques peuvent emprunter sur le marché compagnies d'assurance, des caisses de retraite et des organismes de placements collectifs en valeurs mobilières »⁴

³ Bernet-Rollande L, «Principes de technique bancaire », édition : DUNOD, Paris, 2001, P22et 23.

⁴ Benhalima A, « le système bancaire algérien, édition DAHLAB, Alger, 2000, P56.

1.2.4 Distribution de crédit

« L'attribution de crédits est l'activité essentielle des banques grâce à cela, la banque peut faire fructifier l'argent »⁵.

Grace ou crédit la banque enrichi sa trésoreries par des intérêts qui collecte.

1.2.5 L'offre de service

La banque propose plusieurs services surtout les prestations d'assurance qui sont présenté par toutes les banques, et aussi comprend les opérations sur chèque ou carte, et la location de coffre.

1.3 Les différentes catégories de banque

1.3.1 Les banques de dépôts

« Elles reçoivent du public des dépôts à vue ou à terme d'une durée inférieure à deux ans, elles accordent des crédits à court terme »⁶.

sont celles dont l'activité principale consiste à effectuer des opérations de crédit et à recevoir du public des dépôts de fonds à vue (les dépôts dans les propriétaires disposent à tout moment de la somme correspondante, ces dépôts ne sont pas rémunérés par les banques en Algérie) ou à terme (sont des fonds où le disposant s'engage à ne pas réclamer avant un certain délai moyennant le versement d'intérêt par la banque).

1.3.2 Les banques d'affaire

« Elles ne peuvent utiliser que des fonds peuvent de leurs ressources propres ou de dépôts d'un terme supérieur à deux ans, elles prennent des participations dans des entreprises »⁷.

Sont celles dont l'activité principale est outre l'octroi des crédits, la prise et la gestion de participations dans des affaires existantes ou en formation. Les opérations de financement engagé par les banques d'affaires immobilisent des capitaux pour une longue période d'où l'utilisation de leurs capitaux propres.

Elles peuvent également utiliser les fonds de dépôts stables dans la durée est égale au moins à deux ans.

⁵ ANDREANI C, « les métiers de la banque et de la finance », édition : l'étudiant, Paris, 2007, P29.

⁶ IDEM, P158.

⁷BIALES M, LEURION R, RIVAUD J, « L'Essentiel sur L'Economie »,4^{eme} Edition BERTI, Alger, 2007, P158.

1.3.3 Les banques d'investissement

« Elles reçoivent des dépôts à terme de plus de deux ans, elles accordent des crédits d'un terme au moins égal à deux ans »⁸. Les banques d'investissement sont également appelées banques à moyen et long terme.

Leur activité consiste à accorder des crédits dont la durée est supérieure à deux ans, elles ne peuvent recevoir de dépôt qu'avec l'autorisation de la commission de contrôle des banques pour une même durée.

Section 02 : les notions fondamentales sur les crédits

2.1 Définition du crédit

Plusieurs définitions ont été attribuées au crédit, nous pouvons retenir les suivantes :

« ...tout acte à titre onéreux par lequel, une personne met ou promet, de mettre des fonds à signature tel qu'un aval, un cautionnement ou de garantie... »⁹.

Le crédit c'est : « faire le crédit, c'est faire la confiance, mais c'est aussi donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel ou d'un pouvoir d'achat, contre la promesse que le même bien ou un bien équivalent vous sera restitué dans un certain délai, le plus souvent avec rémunération du service rendu et du danger couru, danger de prêt partielle ou totale que comporte la nature même de ce service »¹⁰.

2.2 Le Rôles et les Caractéristiques de crédit

2.2.1 Rôle du crédit

Aucune économie ne peut nier le rôle que joue le crédit. En effet, le recours au crédit bancaire permet aux entreprises de financer leur besoin de trésorerie et d'assurer la continuité de leur activité, d'acquérir de nouvelles technologies permettant d'accroître la qualité et la quantité de leurs productions, et enfin, le crédit bancaire contribue au développement et à la croissance de l'économie.

⁸ IDEM, P158.

⁹ La loi 90/10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit.

¹⁰PETIT-DUTAILLIS, Le risque de crédit bancaire, Edition scientifique RIBER, Paris, 1967, p 50.

2.2.2 Les caractéristiques de crédit

« Le crédit est caractérisé par les éléments suivants : la confiance, le risque et le temps »¹¹.

➤ La confiance

« Le terme crédit vient du latin credere c'est-à-dire faire confiance »¹². Cette notion est nécessaire pour qu'une opération de crédit soit possible. Du côté de la banque, cette confiance à l'égard de son client se manifeste par les avances de fonds, l'exécution des ordres donnés et l'indication des renseignements favorables.

Le client de son côté, doit être convaincu que la banque ne lui retirera pas son appui au moment où il en a besoin et qu'elle fera un usage strictement confidentiel des renseignements sur son bilan et la marche de son entreprise.

La confiance est la base principale de crédit. Le banquier croit au remboursement ultérieur de ses avances ou de l'accomplissement de ses obligations par son client, dans le cas de crédit par signature qui, potentiellement, peut déboucher sur un crédit de décaissement

➤ Le risque

Le risque, quant à lui est aussi un élément déterminant toute opération de crédit. Il est de deux degrés : d'un côté, il y a le risque d'immobilisation qui consiste dans le retard pour le client à rembourser son crédit. De l'autre côté, il y a le risque d'insolvabilité qui consiste en la perte définitive d'une créance. En gestion de la défaillance, est liée l'incapacité du client de respecter les termes du contrat de prêt.

« C'est dans l'intérêt de diminuer les risques que les banques ont un certain penchant au crédit à court terme ou aux crédits alloués aux activités rentables en elle-même »¹³.

➤ Le temps

Il est un autre élément que celui d'ordre psychologique (confiance, qui doit être pris en considération).

C'est le temps, ou le délai fixé pour le remboursement par le client des avances lui consenties ou des obligations qu'il doit prêter dans le cadre d'un crédit de signature du banquier. Ce second facteur influe directement sur celui qui prêteur pourra craindre que l'opération ne se liquide pas normalement, et plus il se méfiera.

¹¹Taverdet-Popiolek N, « Guide du choix d'investissement », Edition d'organisation, Paris, 2006, P13

¹² Unis des banques suisses, Compréhension, confiance, collaboration, ZURICH, 1977, p 6.

¹³ RUDARAGI A, Essai d'analyse de la politique de crédit et de la problématique de recouvrement : cas de BNDE, UB, Bujumbura, 1996, p 7.

2.3 Les typologies du crédit

Les crédits bancaires peuvent faire l'objet de plusieurs critères de classement : la durée, le degré de libéralité des banques, l'objet, la forme et d'après l'origine de crédit.

Nous allons adopter le critère de classement des crédits le plus usité dans les banques c'est-à-dire selon leur objet.

Tout banquier a besoin de savoir ce qu'en est de l'utilisation du crédit sollicité par son client. C'est pourquoi il exige à l'emprunteur d'indiquer ses projets afin que le banquier puisse savoir s'il vaut la peine de les financer.

On distingue, généralement, selon l'objet du crédit :

- Les crédits d'exploitation ;
- Les crédits d'investissement.

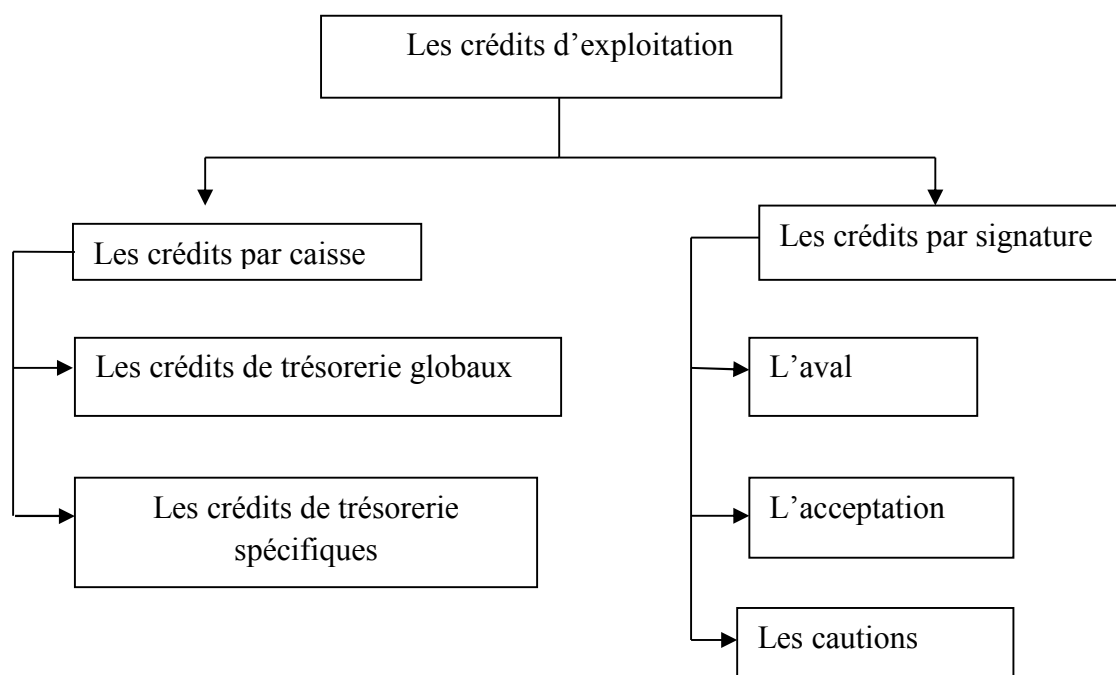
2.3.1 Les crédits d'exploitation

L'entreprise peut souvent se trouver confrontée à des problèmes de trésorerie, soit en raison de la longueur du cycle d'exploitation et la lenteur du processus de fabrication, soit en raison des délais accordés à la clientèle pour faire face à la concurrence.

Les crédits d'exploitation que propose le banquier viennent justement satisfaire les déficits de trésorerie et remédier aux insuffisances temporaires de capitaux. Ce sont des crédits à court terme dont l'objet est de financer des besoins nés du cycle d'exploitation de l'entreprise.

On distingue deux grandes catégories de crédits d'exploitation :

- Les crédits d'exploitation par caisse.
- Les crédits d'exploitation par signature.

Figure 1.1 : Les catégories de crédits d'exploitation

Source : Jean barreau et all, gestion financière, édition DUNOD, 13^{ème} édition, 2004, P 15.

2.3.1.1 Les crédits d'exploitation par caisse

Ils sont constitués de :

➤ **Les crédits d'exploitation globaux**

Les crédits d'exploitation globaux ont pour seul objet de faire face à une insuffisance de trésorerie due à un besoin important en fonds de roulement.

Du fait que le banquier prend en compte la personnalité, la moralité et la situation financière du bénéficiaire et n'aura pas à exiger de garantie autre que la promesse de remboursement.

Ce type de crédit est caractérisé aussi par le fait qu'il s'octroie par le crédit du compte courant du bénéficiaire à condition d'être justifié au préalable par une autorisation de crédit. Parmi les crédits d'exploitation globaux, on distingue :

- **La facilité de caisse**

La facilité de caisse est un crédit destiné à combler les creux de trésorerie dus au roulement de l'actif circulant : paiement, achat de matières première, règlements fiscaux, etc. le montant est fixé suivant le chiffre d'affaires mensuel toutes taxes comprises(TTC).

« La facilité de caisse permet à une entreprise de pallier de courts décalages entre ses dépenses et ses recettes. Généralement le banquier accorde jusqu'à 70% de la moyenne annuelle du chiffre d'affaires mensuel de l'entreprise »¹⁴.

- **Le découvert**

C'est un concours bancaire à court terme octroyé aux entreprises pour leur permettre de faire face à des décaissements qui dépassent leurs possibilités de trésorerie, c'est à dire pour faire face temporairement à un besoin en fonds de roulement (BFR) dépassant les possibilités du fonds de roulement (FR).

En accordant ce type de concours, le banquier consent que le compte de sa relation évolue en position débitrice pendant une période allant de quelques semaines à quelques mois selon les besoins à satisfaire.

La connaissance de l'objet du crédit sollicité est une nécessité pour le banquier, comme le précise A. BOUDINOT et J-C FRABOT dans leur définition :

« Le mot " découvert " est un terme générique qui recouvre un ensemble de concours divers, mais dont les causes doivent pouvoir être définies. Il n'est pas indispensable à la vie de l'entreprise, mais il lui permet de " mieux vivre ". De ce point de vue, il est donc destiné à compléter les moyens de financement, dans des circonstances déterminées, ce qui n'exclut d'ailleurs pas de renouvellements »¹⁵.

- **Le crédit relais**

Le crédit relais est une forme de découvert qui permet d'anticiper une rentrée de fonds qui doit se produire dans un délai déterminé et pour un montant précis. Le crédit de soudure au même objet que le découvert, mais le remboursement du crédit est attendu d'une opération étrangère à l'activité normale de l'entreprise par exemple (la vente d'un terrain).

Parmi la précaution que le banquier peut prendre et de consentir le crédit uniquement si l'opération est pratiquement certaine de se réaliser. Dans ce cas le crédit de soudure est dénommé crédit d'anticipation au contraire lorsque l'opération n'est pas certaine d'être réalisable, le crédit de soudure est dénommé crédit de relais.

- **Le crédit de compagne**

« Le crédit de compagne est accordé dans le cas où sont saisonniers soit le cycle de fabrication, soit le cycle de vente de l'entreprise, soit les deux successivement. C'est le crédit

¹⁴ Op cite, P287.

¹⁵ BOUDINOT A. FRABOT J-C., Technique et Pratique bancaire, 2^{ème} édition, Ed. SIREY, Nancy, 1972.

d'exploitation par excellence de l'agriculture. Mais certaines activités industrielles ou commerciales, soumises, elles aussi, à un cycle saisonnier, font également appel à lui. Le crédit de compagne permet à ces exploitations et entreprises de faire face aux dépenses de plantation, d'ensemencement ou encore de fabrication et de stockage, en attendant la vente de leur produit »¹⁶.

Le montant et la durée de ce concours sont fixés suivant le plan de financement qui représente un élément nécessaire pour alimenter le diagnostic de la décision du banquier.

L'octroi d'un crédit de compagne fait partager au banquier le risque commercial encouru par sa relation, ce qui nécessite une connaissance parfaite du produit, un suivi permanent du cycle stockage – production – commercialisation et du niveau d'utilisation du crédit ainsi qu'une garantie contre les imprévus par un contrat d'assurance de l'activité.

➤ **Les crédits d'exploitation spécifiques**

Ces crédits donnent lieu à des affectations en gage de certains actifs circulants, dans le cadre d'opération spécifique, ils peuvent revêtir les formes suivantes :

• **L'escompte commercial**

« L'escompte est une opération dans laquelle une banque (l'escompteur), en contrepartie de la cession d'une créance le plus souvent représentée par un titre cambiaire, consent à un client (le remettant) une avance de fonds remboursée grâce au recouvrement de la créance.... Le banquier retient, à titre de rémunération, sur le montant de la créance un intérêt et des commissions dénommées agios »¹⁷.

C'est une opération consistant pour un banquier à acheter un effet de commerce avant son échéance moyennant une rémunération (paiement des agios). Les effets sont escomptés à la convenance du banquier et « sauf bonne fin »¹⁸.

Il se réalise par le versement du montant de l'effet au crédit du compte de l'entreprise bénéficiaire de l'escompte diminué des agios.

Le crédit d'escompte est fixé, selon une autorisation, à un plafond en fonction du chiffre d'affaires. C'est aussi un prêt sur gage puisque le banquier prête le montant de l'effet contre remise de titres qui servent de garantie.

¹⁶ BOUYACOUB F. L'entreprise et le financement bancaire, Ed. Casbah, Alger, 2003.

¹⁷ GAVALDA C. STOUFFLET J. Droit Bancaire, 4^{ème} édition, Ed. LITEC, Paris, 1999.

¹⁸ « Sauf bonne fin », sous réserve d'encaisser la créance à son échéance.

L'escompte commercial est avantageux pour l'entreprise ainsi que pour la banque ; il permet à la première d'avoir des liquidités à moindre coût par rapport au découvert et offre à la deuxième la possibilité de refinancement auprès de la banque d'Algérie.

- **L'avance sur marchandises**

C'est une avance accordée, aux entreprises, et destinée au financement de marchandises remises en gage au créancier. Cette technique permet au client de régler son fournisseur et de bénéficier suffisamment de temps pour revendre sa marchandise dans les plus brefs délais.

Le bénéficiaire de l'avance doit être dépossédé des marchandises. Ces dernières seront déposées, soit dans un entrepôt appartenant à la banque (ou loué par celle-ci), soit entre les mains d'un tiers-consignataire.

Outre la dépossession du gage, le banquier doit s'assurer de la nature, de la qualité et de la valeur de la marchandise à financer, du secteur d'activité de l'entreprise et de la conjoncture économique.

Le montant de l'avance sera fixé sur la base des critères précédents. Celui-ci doit toujours être inférieur à la valeur de la marchandise gagée.

Une variété d'avance sur marchandises est celle qui se réalise par escompte de warrant¹⁹.

« Le Warrant est un bulletin de gage annexé au récépissé de marchandises déposées dans des magasins généraux »²⁰.

« Le Warrant est un titre qui permet au déposant d'emprunter sur la valeur des marchandises entreposées dans le magasin général »²¹.

- **Avance sur marchés publics**

C'est le financement des contrats signés entre les collectivités publiques et les fournisseurs, telle que : la livraison de fournitures, les travaux publiques, la construction d'endroits publics comme les hôpitaux.

2.3.1.2 Les crédits d'exploitation par signature

Ces crédits consistent, pour le banquier, à prêter, non pas des fonds, mais un simple engagement matérialisé par une signature.

Cet engagement peut entraîner un décaissement des fonds en cas de défaillance du débiteur.

¹⁹ La technique de warrantage n'est pas utilisée en Algérie, faute de magasins généraux

²⁰ Article 543, bis. Du code de commerce.

²¹ Article 543, bis 2. Du code de commerce.

➤ **Le cautionnement**

« Le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même »²².

La caution est l'engagement pris par la banque pour exécuter les obligations de son client dans le cas de sa défaillance. Le but recherché par le client est de différer un paiement exigible, d'éviter un versement en espèces au titre d'un cautionnement et d'accélérer une rentrée de fonds.

➤ **L'aval**

Au sens de l'article 409 du code de commerce algérien, l'aval est un engagement fourni par un tiers qui se porte garant de payer tout ou une partie du montant d'une créance, généralement un effet de commerce. L'aval peut être donné sur la traite ou par un acte séparé. Il est exprimé par la mention « Bon pour aval » accompagné de la signature du banquier. L'aval est accordé par un banquier pour garantir l'engagement de son client (entreprise) envers des particuliers.

➤ **L'acceptation**

« L'acceptation est l'engagement pris par le tiré de payer la lettre de change à la personne qui en sera porteuse légitime à l'échéance »²³.

Ce crédit est surtout utilisé par les banques dans le commerce international. Il permet de substituer la signature du banquier à celle de son client. En effet le vendeur ou son banquier n'étant pas en mesure d'apprécier la valeur des signatures de chacun des acheteurs d'un pays étranger, exige la signature du banquier de ceux-ci.

La principale forme de crédit par acceptation accordée par la banque est celle liée à une ouverture de crédit documentaire, lequel est alors réalisé non pas, documents contre paiement, mais, documents contre acceptation.

➤ **Le crédit documentaire**

Le crédit documentaire est un crédit par signature en vertu duquel un banquier s'engage à payer la marchandise importée contre remise d'un certain nombre de documents prévus à l'ouverture du crédit .

²² Article 644 du Code Civil.

²³ Ibid.

Le crédit documentaire est un engagement par signature dont la banque procède lors d'une opération d'importation d'un client, cet engagement par la banque couvre le client importateur à l'échéance convenue pour le paiement de sa marchandise importée au cas où il serait défaillant.

2.3.2 Les crédits d'investissement

Ce type de crédit sera étudié en détail dans la prochaine section car c'est l'objet de notre étude.

Section 03 : les crédits d'investissement

3.1 Définition de crédit d'investissement

Un crédit investissement est un crédit qui finance la partie haute d'un bilan ou autrement dit l'actif immobilisé. L'actif immobilisé est constitué d'équipements, de machines, de bâtiments, de bureaux, de matériels roulants... etc.

En quelque sorte c'est l'outil de travail de l'entreprise.

On peut distinguer divers crédits investissements, liés à leur nature, à savoir :

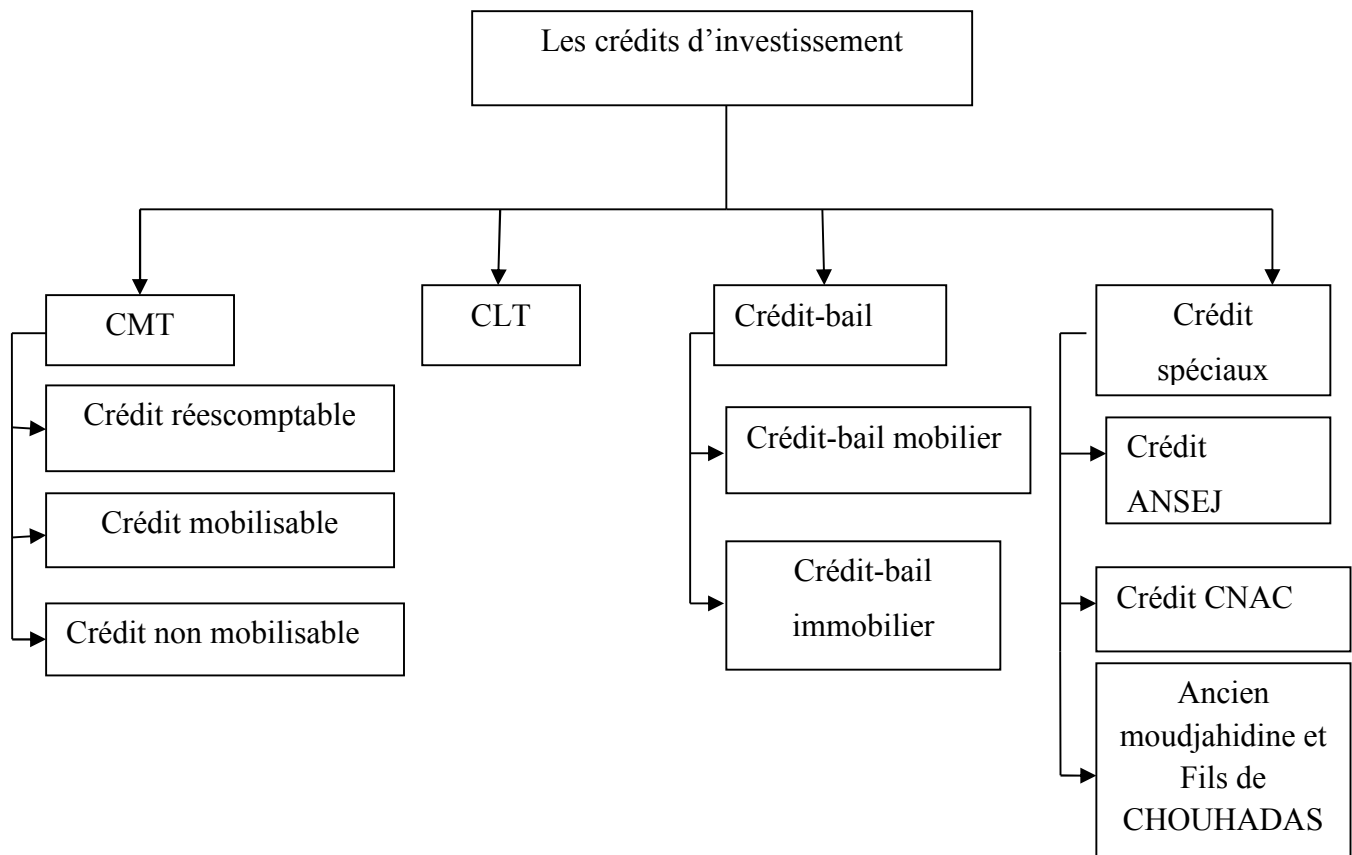
- Les investissements neufs (création de projet, achats d'équipements neufs etc.).
- Les investissements de renouvellement visant à renouveler le potentiel productif d'une entreprise.
- Les investissements d'extension, visant l'accroissement des capacités de production de l'entreprise.
- Les investissements de valorisation dans le cadre d'acquisition de moyens de production additionnels en vue de :
 - Harmoniser le processus de production ;
 - Adapter la production aux conditions de marché ;
 - Améliorer les conditions d'utilisation des équipements de production.

3.2 Modes de crédit d'investissement

Toute entreprise, pour pouvoir produire et faire à la concurrence, ce doit d'investir, c'est à dire acquérir de nouveaux moyens de production.

Le financement de ces investissements se fait en majeure partie en ayant recours au crédit bancaire, conjointement à l'autofinancement, ainsi que dans certains cas, aux aides publiques.

Figure 1.2 : les modes de crédit d'investissement



Source : établi par nos soins mêmes.

3.2.1 Les crédits à moyen terme (CMT)

C'est un crédit à moyen terme il est inséré entre court terme et long terme, à partir du moment où le besoin s'est fait sentir d'un allongement du court terme ou du raccourcissement du long terme. Il finance principalement les installations légères, dont la durée d'amortissement n'excède pas les 7 ans, selon la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, le crédit à moyen terme sont réescomptable auprès de la banque d'Algérie pour une période ne dépasse pas 3 ans.

Selon BOUYACOUB, il existe trois (3) types de crédit à moyen terme pour le banquier :

➤ **Le C.M.T réescomptable**

C'est la forme de crédit la plus utilisée au sein des banques algériennes, car elle leur permet de reconstituer la trésorerie décaissée à l'occasion de la réalisation du crédit, et ce en réescomptant, auprès de la banque d'Algérie, le billet à ordre souscrit par l'investisseur (emprunteur).

Les crédits à moyen terme doivent avoir l'un des objets suivants :

- Développement des moyens de production ;
- Financement d'exploitation ;
- Construction d'immeubles d'habitation.

➤ **Le C.M.T mobilisable**

Pour ce type de crédit, le banquier ne va pas réescompter le crédit auprès de la banque d'Algérie, mais le mobiliser sur le marché financier, cette possibilité n'existe pas encore en Algérie.

➤ **Le C.M.T non mobilisable**

Le CMT est dit non mobilisable, lorsque le billet à ordre souscrit par l'emprunteur est considéré comme une reconnaissance de dette et non comme instrument comptable.

Ce type de crédit va engendrer un gêne dans la trésorerie de la banque, à cet effet, sa rémunération est plus coûteuse que les autres types de CMT.

3.2.2 Les crédits à long terme (CLT)

Sur le segment du long terme elles laissent le champ libre à des « organismes spécialisés » (en Algérie, c'est la banque algérienne de développement) qui interviennent sur les ressources d'emprunts, essentiellement obligatoires, et financement des investissements par appel indirect à l'épargne, opérant ainsi un rôle d'intermédiation entre le marché financier et les entreprises. « Le crédit à long terme s'inscrit dans la fourchette (8-20 ans). Il finance des immobilisations lourdes, notamment des constructions »²⁴.

Ce type de crédit est destiné au financement des investissements lourd (à titre exemple bâtiment, usine, magasin, entrepôts...etc.

Il est octroyé par des institutions financières spécialisées qui assurent le financement des crédits à long terme sur de ressources provenant principalement d'emprunts obligatoires. La

²⁴BOUYACOU B F, l'entreprise et le financement bancaire, casbah édition, 2001. P 253.

banque joue un rôle de relais, et dans certains cas, elle participe au risque avec l'établissement prêteur.

3.2.3 Le crédit-bail²⁵

Le crédit-bail ou leasing²⁶ est un contrat de location d'un bien meuble ou immeuble, assorti, au terme du contrat, d'une option d'achat pour la valeur résiduelle du bien loué.

Le crédit-bail est une opération juridique qui concerne trois personnes :

- Le vendeur ;
- Le bénéficiaire du bien ;
- La banque.

Celles-ci sont liées par deux contrats et certaines conventions :

- Un contrat de vente liant le vendeur à l'établissement de crédit ;
- Un contrat de location conclu entre l'établissement de crédit et le bénéficiaire du bien ;
- L'assurance éventuelle du bien loué.

Deux types de crédit peuvent être distingués :

➤ le crédit-bail mobilier

Il porte sur les biens d'équipement qui doivent être utilisés pour les besoins de l'entreprise (port sur les biens meubles). Ce bien est alors acheté par le bailleur qui le loue à l'utilisateur pour une période déterminée (généralement sept ans).

➤ le crédit-bail immobilier

Il concerne les biens immobiliers professionnels déjà construits, cette opération permet au locataire (ou preneur) de devenir propriétaire, la durée de contrat est de 15 à 20 ans »²⁷.

3.2.4 Les crédits d'investissement spéciaux

Ces crédits s'inscrivent dans le cadre d'un programme de développement par les autorités gouvernementales. Il s'agit de financer des activités soutenues par des concours publics. Ils existent plusieurs types de crédits d'investissement spéciaux.

²⁵ Dictionnaire de faits économiques et sociaux contemporains, édition FAUCHE, 2005.

²⁶ Leasing : du mot anglais lease qui veut dire louer. Ce terme est importé des pays anglo-saxons.

²⁷ LUC BERNET. « Principe des techniques bancaires », 20^{ème} édition, p257.

➤ **Les crédits à l'emploi de jeunes**

Afin de mettre fin au fléau du chômage qui occupe une grande partie de la population algérienne, les pouvoirs publics en collaboration avec le secteur bancaire ont institué un système de financement nommé « crédit à l'emploi de jeune ».

Ce crédit a pour but, le financement de créance de micro entreprise par les jeunes investisseurs désirant intégrer la vie économique. Cette action permet une création d'une richesse par ces derniers, ce qui réduit le chômage.

Le crédit ANSEJ est un concours à moyen terme destiné à financer, à hauteur de 70% maximum, l'acquisition d'équipement et/ou la réalisation de projet agréé dans le cadre du programme de l'emploi de jeunes.

➤ **Le crédit de soutien à la création d'emploi par promoteurs âgés de 35 à 50 ans**

Dans le cadre de la politique de croissance développée par l'Etat, la mise en place d'un nouveau dispositif sous forme de crédit d'investissement spécifique et accordée aux chômeurs de 35 à 50 ans sachant exercer un métier mais que ne disposent de fonds nécessaires pour lancer une activité. Il s'agit d'un crédit à moyen terme dans la durée peut s'établir à 7 ans. Le montant de ce crédit est fixé à 5 millions de dinar au maximum et les chômeurs bénéficient du prêt non rémunéré de la CNAC et de la bonification du taux d'intérêt.

➤ **Les crédits aux anciens moudjahiddines et enfants de CHOUHADA :**

En application des dispositions du décret exécutif n° 96/201 du 02/06/1996, et l'arrêté interministériel du 29/01/1997, les projets d'investissement présentés par les moudjahiddines et enfants de CHOUHADA, revêtant un caractère commercial, industriel, artisanal, agricole ou de services bénéficient d'une bonification du taux d'intérêt de la part du Trésor Public à hauteur de 50%.

3.3 Les objectifs d'un crédit d'investissement²⁸

Le crédit d'investissement plusieurs objectifs pour l'entreprise à savoir :

- Il finance les équipements,
- Il permet le renouvellement des équipements de l'entreprise,
- Il sert à l'augmentation de la rentabilité de l'entreprise,

²⁸ BOUYACOUB F, « l'entreprise et le financement bancaire », casbah édition, Alger, 2000.

- Il sert aussi à l'extension de l'entreprise.

Dans ce chapitre nous avons essayé de présenter les différentes fonctions de la banque, dont le crédit constitue sa fonction principale. Aussi, nous avons évoqué les différentes formules de financement qu'offre la banque aux entreprises à savoir le crédit d'exploitation et le crédit d'investissement.

Chapitre 02

Chapitre 02 :

Gestion des risques et étude d'un dossier de crédit d'investissement

L'environnement bancaire est devenu très instable et très vulnérable face aux différentes fluctuations de la sphère monétaire, face à ces différentes perturbations les banques sont de plus en plus menacées par une diversité de risques nuisant à son activité et à sa position sur le marché financier.

Avant d'aboutir à une décision, il faut que l'évaluation du projet mette en avant les points les plus ambigus et les plus sensibles de celui-ci.

Ce chapitre fera l'objet de trois sections, la première sera consacrée aux risques de crédit, la deuxième sur l'évaluation de projet d'investissement. Enfin, la dernière section présente les différentes garanties.

Section 01 : généralité sur le risque de crédit

Comme toute entreprise, un établissement de crédit est exposé à une multitude de risques qui peuvent entraîner sa défaillance et sa faillite. La gestion de ces risques est devenue indispensable afin de faire face.

1.1 Définition de risque de crédit

« Le risque crédit peut être défini comme la perte potentielle supportée par un agent économique suite à une modification de la qualité de crédit de l'une de ses contreparties, ou d'un portefeuille de contreparties, sur un horizon donné »¹.

Le risque de crédit est la perte potentielle consécutive à l'incapacité par un débiteur d'honorer ses engagements. Cet engagement peut être de rembourser des fonds empruntés, cas le plus classique et le plus courant ; risque enregistré dans le bilan. Cet engagement peut être aussi de livrer des fonds ou des titres à l'occasion d'une opération à terme ou d'une caution ou garantie donnée ; risque enregistré dans le hors-bilan.

¹ YAO K, « Les accords de Bâle et la gestion du risque de crédit », version préliminaire ; Mars 2003.

1.2 Les typologies des risques de crédit

Il existe une multitude de risque lié au crédit², les principaux risques sont :

- ✓ Le risque de non-remboursement (contrepartie)
- ✓ Le risque d'immobilisation (liquidité)
- ✓ Le risque de marché
- ✓ Le risque de solvabilité

1.2.1 Le risque de non-remboursement (contrepartie)

Il s'agit d'un risque inhérent à l'activité d'intermédiation traditionnelle et qui correspond à la défaillance de la contrepartie sur laquelle une créance ou un engagement est détenu. De ce fait, la banque subit une perte en capital (créance non remboursée) et en revenu (intérêts non perçus), perte qui est considérablement plus importante que le profit réalisé sur cette même contrepartie non défaillante. Dans ce risque, également désigné sous l'appellation de risque de crédit ou de risque de signature, on inclura le risque-pays.

1.2.2 Le risque de liquidité (immobilisation)

Il s'agit également d'un risque inhérent à l'activité d'intermédiation traditionnelle puisque le terme des emplois est toujours plus long que celui des ressources, surtout lorsqu'il s'agit de dépôts de la clientèle. La banque incapable de faire face à une demande massive et imprévue de retraits de fonds émanant de sa clientèle ou d'autres établissements de crédit est dite liquide, les effets de contagion que l'il liquidité d'un établissement fait peser sur l'ensemble du secteur. La réglementation bancaire encadre ce risque grâce au rapport de liquidité.

1.2.3 Le risque de marché

C'est le risque de perte d'une position de marché résultant de la variation du prix des instruments détenus dans le portefeuille de négociation ou dans le cadre d'une activité de marché dite aussi de « trading » ou de négoce.

Le risque de marché englobe trois types de risques :

- **Le risque de taux d'intérêt** : il désigne le risque de voir les résultats de la banque affectés à la baisse suite à une évolution défavorable du taux d'intérêt.

² Sylvie de COUSSERGUES, « Gestion de la banque », 5^{ème} édition DUNOD, Paris, 2008 ; page 108.

- **Le risque de change** : il se traduit par une modification de la valeur d'un actif ou d'un flux monétaire suite au changement du taux de change.

- **Le risque de position sur actions et produits de base** : qui se traduit par une évolution défavorable des prix de certains produits spécifiques (les actions, matières premières et certains titres de créances).

1.2.4 Le risque de solvabilité

Il concerne la survie de la firme bancaire et il est présenté en dernier car il est en général la conséquence de la manifestation d'un ou plusieurs des risques ci-dessus et que la banque n'a pu prévenir. On constate de même que l'insolvabilité d'une banque début classiquement par une crise la liquidité car dès que les marchés commencent à se défier d'un établissement sur la foi d'informations vérifiées ou non sur des pertes élevées, celui-ci ne peut plus se refinancer.

1.3 Conséquences du risque de crédit sur l'activité bancaire

1.3.1 La dégradation du résultat de la banque

Cette dégradation est due aux provisionnements et aux pertes liées au non remboursement des créances.

1.3.2 La dégradation de la solvabilité de la banque

En effet, la banque pourrait recourir à ses fonds propres pour couvrir des niveaux de risques élevés (pertes inattendues). Ce qui peut remettre en cause sa solvabilité.

1.3.3 La baisse de son rating

Une dégradation des résultats de la banque pourrait engendrer une baisse de son rating car ce dernier est un indicateur de solvabilité.

1.3.4 Un risque systémique

Le risque systémique correspond au risque que le défaut d'une institution soit «contagieux» et conduit d'autres institutions à faire défaut. En effet, le risque de crédit peut provoquer par effet de contagion une crise systémique. La stabilité globale du système financier est, dans un tel contexte, compromise.

1.3.5 La dégradation de la relation banque-client

Une diminution des résultats de la banque suite au non remboursement de ses créances oblige cette dernière à augmenter les taux des prêts afin de pouvoir absorber les pertes enregistrées. Cependant, cette augmentation des taux de crédit induit l'exclusion d'une partie de la clientèle, même si solvable, à toute possibilité de contracter des prêts et donc le recours à la concurrence pour financer leurs besoins.

Etant donné les conséquences désastreuses que peut avoir le risque de crédit sur la banque voire même sur tout le système bancaire et financier, la mise en place d'une réglementation prudentielle est apparue nécessaire.

Section 02 : Etude et appréciation d'une demande de crédit d'investissement

2.1 L'aspect financier

Tel le médecin face à son patient, le banquier se doit d'établir un diagnostic sur la situation de l'entreprise qui le sollicite, ensuite de « prescrire » le crédit le plus indiqué pour satisfaire le besoin de financement exprimé.

L'objectif d'un tel diagnostic est d'émettre un jugement de valeur sur la santé de l'entreprise qui n'est qu'un reflet de la structure de son patrimoine et la qualité de sa gestion. Et ce, afin de lui apporter l'aide nécessaire.

Dans son analyse, le banquier distingue entre ce qui a été « réalisé » par l'entreprise et ce qu'elle « compte réaliser », d'où une analyse rétrospective et une autre prévisionnelle.

2.1.1 Analyse rétrospective des documents comptables :

Afin de voir l'évolution des performances et de la situation de l'entreprise, le banquier procède à une analyse comparative des différents documents comptables présentés par le client, à savoir les bilans des exercices précédents et les tableaux des comptes de résultats.

Il s'agit essentiellement d'évaluer les performances financières et la rentabilité de l'entreprise à travers :

➤ Les soldes intermédiaires de gestion

Les différents SIG sont³

³Taverdet-Popiolek N, « Guide du choix d'investissement », Edition d'organisation, Paris, 2006, P100.

1. La marge commerciale

Pour les entreprises exerçant une activité commerciale, on mesure le flux global d'activité par la marge commerciale.

$$\text{Marge commerciale} = \text{ventes de marchandises} - \text{coût d'achat des marchandises vendues}$$

2 .Production de l'exercice

La production de l'exercice fait référence directement à l'activité de transformation industrielle et/ou de prestation de services de l'entreprise.

$$\text{Production de l'exercice} = \text{production vendue} + \text{production stockée} + \text{production immobilisée}$$

3 .Valeur ajoutée produite

Elle représente la contribution productive ou la richesse créée par l'entreprise grâce à la mise en œuvre de son potentiel productif (force de travail et capitaux fixes).

$$\text{Valeur ajoutée} = \text{production} + \text{marge commerciale} - \text{consommations intermédiaires}$$

4 .Excédent brut d'exploitation

EBE est un solde particulier qui représente le surplus créé par l'exploitation de l'entreprise après rémunération du facteur de production travail et des impôts liés à la production.

$$\text{EBE} = \text{valeur ajoutée} + \text{subventions d'exploitation} - \text{charges de personnel} - \text{impôts et taxes}$$

5 .Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation inclut tous les produits et toutes les charges d'exploitation par nature. Il mesure la performance économique de l'entreprise sur le plan industriel et commercial, indépendamment de sa politique de financement et de sa stratégie fiscale.

$$\text{Résultat d'exploitation} = \text{EBE} + \text{Reprises et transferts sur charges d'exploitation} + \text{Autres produits d'exploitation} - \text{Dotations aux amortissements et provisions} - \text{Autres charges d'exploitation}$$

6 .Résultat courant avant impôts

RCAI ajoute au résultat d'exploitation deux éléments : le résultat financier et les quotes-parts de résultats en commun qui représentent essentiellement les virements de bénéfices ou pertes réalisées par des sociétés en participation.

$$\text{RCAI} = \text{Résultat d'exploitation} + \text{Résultat financier} + - \text{Quote-part de résultat sur opérations faites en commun}$$

7 .Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est le solde net des produits et des charges exceptionnelles. Il retrace ce qui sort de l'activité habituelle de l'entreprise. Les éléments exceptionnels sont donc un ensemble hétérogène de charges et de produits non reproductibles.

$$\text{Résultat exceptionnel} = \text{Produits exceptionnels} - \text{Charges exceptionnelles}$$

8. Résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice procède de la confrontation globale entre l'ensemble des charges et l'ensemble des produits, y compris la participation des salariés et l'impôt sur les bénéfices.

$$\text{Résultat net} = \text{RCAI} + \text{Résultat exceptionnel} - \text{Participation des salariés} - \text{Impôt sur les bénéfices}$$

Le résultat net de l'exercice apparaît comme une sanction globale de l'activité dans tous ses aspects (industriels, commerciaux, financiers) et dans la prise en charge des risques.

Tableau N°01 : Les soldes intermédiaire de gestion

Soldes intermédiaires	Charges	Produits	N	N-1
Marge commerciale	Cout d'achat de marchandises vendues	Vente de marchandises		
Production de l'exercice	Ou déstockage de production	Production (vendues, stocks, immobilise)		
Valeur ajoutée	Consommation de l'exercice en provenance	Production de l'exercice Marge commerciale		

	de tiers			
Excédent brute d'exploitation	Impôt, taxes et versements assimilé Charge de personnel	Valeur ajoutée subventions d'exploitation		
Résultat d'exploitation	Ou insuffisance brute d'exploitation dotation aux amortissements, dépréciation et provisions Autre charges	Excédent brut d'exploitation reprise sur charges et transferts de charges Autre produits		
Résultat courant avant impôt	Ou résultat d'exploitation Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun. Charges financières	résultat d'exploitation Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun. produit financières		
Résultat exceptionnel	Charges exceptionnels	Produits exceptionnels		
Résultat de l'exercice	Ou résultat courant avant impôt Ou résultat exceptionnel participation des salaires impôt sur les bénéfices	Résultat courant avant impôt Résultat exceptionnel		
Plus-value ou moins-value cession d'élément actif	Valeur comptable des éléments d'actif cédés	Produits des cessions d'éléments d'actif		

➤ La capacité d'Autofinancement

« La capacité d'autofinancement (CAF) est le surplus de trésorerie, l'accumulation financière qui résulte du déroulement de l'activité d'une entreprise au cours de laquelle les flux de recettes excèdent les flux de dépenses, dans le cas d'une CAF positive. Après exploitation, c'est le surplus de liquidité dont disposerait l'entreprise si toutes les opérations en cours étaient

réglées. De ce point de vue, l'expression anglo-saxonne « cash-flow » c'est-à-dire « flux de monnaie » est très exacte »⁴.

➤ **Les ratios de rentabilité**

La rentabilité peut être définie comme le rapport des résultats aux moyennes mis en œuvre pour les obtenir. Les principaux ratios que l'on peut utiliser sont définis par les déférents concepts que l'on peut retenir pour chacun des termes du rapport :

Le résultat= Moyens/ Résultat

On peut définir le résultat par :

- La valeur ajoutée
- L'excédent brut d'exploitation
- Résultat avant impôt et frais financiers
- Le résultat net
- Les dividendes.

On peut définir le moyen par :

- L'actif total
 - Les valeurs immobilisées
 - Les capitaux permanents
 - Les capitaux empruntés
 - Les capitaux propres
 - La capitalisation boursière
-
- **la rentabilité économique**

De point de vue économique, la rentabilité de l'entreprise s'exprime à travers les indicateurs suivants :

-Le rapport entre l'excédent brut d'exploitation et le capital économique (capitale engagé). Ce ratio ne prend pas en compte les conditions de financement (part relative des capitaux propres et des capitaux empruntés, structure financière).

⁴TARDY-JOUBERT P et TARDY-JOUBERT J, Bilan et compte de résultats : outils d'analyse, Paris, P14.

$$\text{Rentabilité économique} = \text{EBE} / \text{capital engagé}$$

-Le rapport entre le résultat d'exploitation et les capitaux permanents. Cette conception découle du fait que l'actif économique est souvent mesuré par les immobilisations et la partie stables de l'actif circulant. Cette partie de l'actif a pour contrepartie les capitaux permanents (Capitaux investis). Ce ratio est appelé également rentabilité d'exploitation ou encore rentabilité des capitaux investis.

$$\text{Rentabilité économique} = \text{Résultats d'exploitation} / \text{Capitaux permanent}$$

- **la marge Commerciale**

L'efficacité commerciale et industrielle d'une entreprise s'exprime par sa marge nette rapportée à son chiffre d'affaires ; c'est-à-dire par le ratio :

$$\text{Marge commerciale} = \text{Résultat Net} / \text{CAHT}$$

- **La rentabilité Financière**

Du point de vue financier, seule la rentabilité du capital investi par les actionnaires, c'est-à-dire les capitaux propres, est significative puisque les capitaux empruntés sont rémunérés avant le calcul du résultat net.

L'expression la plus fréquemment utilisée pour mesurer la rentabilité financière est le ratio :

$$\text{Rentabilité financière} = \text{Résultat net} / \text{Capitaux propres}$$

La rentabilité financière peut également être exprimée par le rapport :

$$\text{Rentabilité financière} = \text{Résultat net (bénéfice net)} / \text{Capitalisation boursière}$$

Il s'agit, aussi, d'évaluer la solvabilité qui est la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements.

➤ **la solvabilité**

La solvabilité de l'entreprise peut être analysée à travers :

- **Les ressources propres**

Les ressources propres constituent le principal indicateur de solvabilité.

Dans la mesure où la vie des affaires présente des aléas et que l'entreprise peut dégager des déficits, la solvabilité serait la capacité de l'entreprise à supporter ses pertes. Le risque de l'entrepreneur devrait être donc supporté par les associés et non par les bailleurs de fonds.

A cet effet, les ressources propres constituent un gage de sécurité.

Les ressources propres devraient être analysées selon les indicateurs suivants :

Capitaux propres / Actif Total

- **Les ratios la liquidité**

Ces ratios mesurent la capacité de l'entreprise à faire face à ses engagements à court terme.

$$\text{Ratio de liquidité} = \text{Actif circulant} / \text{Dettes à court terme}$$

Ce ratio exprime l'importance des biens aux quels l'entreprise peut faire appel pour payer ses dettes à court terme.

- **Les ratios d'endettement**

Ces ratios mesurent la solvabilité de l'entreprise à terme.

$$\text{Capacité d'endettement} = \text{Ressources propres} / \text{DLMT}$$

Ce ratio mesure la capacité de l'entreprise à s'endetter à terme.

Le financement des immobilisations et de la partie stable de besoin en fonds de roulement fait peser sur les bailleurs de fonds, associés ou banquiers, un risque plus élevé que le financement à court terme. En effet, le remboursement des financements à terme dépend de la

réussite finale de l'affaire. En conséquence, les établissements de crédit exigent, en général, que ce ratio soit supérieur à 1.

$$\text{Capacité de remboursement} = \text{Dettes structurelles} / \text{CAF}$$

Ce ratio exprime la capacité de l'entreprise à rembourser ses dettes à travers le revenu dégagé de son activité.

Les établissements de crédit estiment, en général, qu'un ratio inférieur à 3 est convenable.

2.1.2 Analyse prévisionnelle :

L'analyse prévisionnelle est faite dans le but d'apprécier la capacité de l'entreprise à maîtriser les développements et à prendre les bonnes décisions pour assurer une utilisation saine du crédit afin de pouvoir le rembourser à échéance.

Cette analyse se fait à travers l'étude des bilans et CR prévisionnels, du plan de trésorerie et du budget d'exploitation qui nous fournit, en plus d'autres renseignements : prévisions de production, d'approvisionnements, de vente, du chiffre d'affaire et du résultat.

Enfin, il est indispensable que toutes les prévisions d'activité soient justifiées et non exagérées, pour permettre au banquier d'établir un pronostic rationnel sur l'avenir de l'entreprise, et d'évaluer les risques encourus.

Le client doit ainsi joindre à sa demande de crédit d'investissement une étude technico-économique comportant, une étude technique (faisabilité et moyens) et une étude économique (viabilité et rentabilité).

2.2 Étude techno-économique

L'étude techno-économique d'un investissement qui porte sur l'analyse de viabilité du projet est généralement élaborée par un bureau d'étude spécialisé et elle reprend les éléments suivants :

- L'identification du projet d'investissement ;
- L'étude économique ;
- L'analyse technique.

Lors de l'étude de ce document, le banquier vérifie la véracité et la cohérence des informations avancées.

2.2.1 L'identification du projet

Elle consiste en la présentation du projet suivant la cadre dans lequel il s'inscrit, sa finalité, et ses principales spécificités. Ces informations sont relatives aux éléments suivants :

- **L'évolution historique du projet :** avec recensement et présentation succincte des études et recherches déjà réalisées.
- **L'objet du projet :** ce point est déterminant pour le banquier, car cela lui permet de connaître les principales raisons qui ont motivé les promoteurs à choisir ce projet plutôt qu'un autre et d'identifier les objectifs et ambition visés.
- **L'emplacement du projet :** il est nécessaire de connaître la localisation du projet et sa situation géographique pour s'assurer d'une part, l'exercice d'infrastructures et de moyens indispensables (transport, route, matières première,...) et d'autre part, du compromis entre les fournisseurs et les clients qui détermine le mode d'acheminement des matières première et des produits finis, et de ce fait, le coût d'acheminement de économique ces éléments.
- **L'impact du projet :** il s'agit de définir les conséquences de la concrétisation du projet sur l'environnement économique et sociale, à savoir :
 - La contribution au développement de l'économie national ;
 - La substitution aux importations ;
 - La création de postes d'emplois.

2.2.2 L'analyse économique du projet

Cette étude repose sur l'appréciation du marché du point de vue de l'offre, de la demande et de la concurrence et s'intéresse également, au produit. Elle sera consacrée aux éléments suivants :

- La nature de la clientèle cible ;
- Les perspectives d'évolution et l'importance du marché à acquérir (national, international,...) ;
- Les besoins et exigences des clients ;
- La satisfaction de l'entreprise ;
- La nature, le prix, la qualité du produit et sa durée de vie.

2.2.3 L'analyse technique du projet

L'étude technique d'un projet est la description détaillée des éléments se rapportant au projet lui-même. Elle concerne :

- Le procédé technologique adopté, et les raisons ayant motivé ce choix ;
- Les investissements inhérents au projet et leurs modalités de réalisation (construction, terrains, équipements de production,...) ;
- La description du programme d'investissement (capacité de production, d'approvisionnement,...) et l'état d'avancement du projet.

2.3 Analyse de viabilité de l'investissement

L'évaluation e la viabilité du projet porte sur les éléments suivants :

- L'analyse du marché ;
- L'analyse technique ;
- L'analyse des couts.

2.3.1 L'analyse du marché

Dans son analyse, l'évaluation doit garder à l'esprit que toute production réalisée n'implique pas forcément production vendue et qu'il existe un marché, lieu de confrontation de l'offre et la demande, qu'il doit étudier avec soin.

« L'étude du marché est une analyse quantitative du marché, c'est-à-dire, l'offre et la demande réelle ou potentielle d'un produit ou d'un service afin de permettre l'élaboration de décisions commerciales. »⁵.

L'étude de marché portera essentiellement sur l'apparition de l'offre et de la demande passée, présent et future.

➤ Analyse commerciale

Les éléments sur lesquels se base ra cette analyse ont été définis par « les quatre (04) P de Mc Carthy »⁶ : product (produit) ; price (prix) ; place (distribution) ; promotion (la communication).

-Le produit : l'évaluateur devra poser des questions quant à la nature du produit, existe-t-il un besoin non satisfait ou mal satisfait ? A la qualité de produit, faut-il opter pour une meilleure qualité ou un meilleur (rapport qualité/prix) ? Existe-t-il des produits substitution ? Quelle est la durée de vie du produit ?

⁵ La quatre (4) p de Mc Carthy fondt partie d'un concept développé dans sa thèse de doctorat de 3^{eme} cycle, définition les forces de la stratégie commerciale à adapter par l'entreprise moderne.

K.HAMIDI, Analyse des projets et de leur financement, Imprimerie Essalem, Alger 2000.

⁶ Idem.

-Le prix : l'évaluateur devra s'intéresser aux prix pratiqués par les concurrents au rapport qualité/prix et aux éventuelles contraintes réglementaires et de distribution.

-La distribution : en matière de distribution, il faudra s'intéresser au mode de distribution, au réseau de distribution et à l'efficacité du service après-vente.

-La communication : l'évaluateur s'intéressera aux différents moyens utilisés pour faire connaître le produit (médias, affichage sponsoring ...etc.) pour le faire introduire sur le marché et pour l'avantager par rapport aux autres produits.

2.3.2 L'analyse technique

L'analyse technique porte sur la faisabilité du projet et porte sur les aspects suivants :

- Le processus de production ;
- Les caractéristiques des moyens de production ;
- Les besoins de l'entreprise ;
- La localisation d'unité de production ;
- Les délais de réalisation ;
- Les coûts d'investissement et d'exploitation.

▪ Le processus de production

Il faut s'interroger sur l'outil le mieux adapté à la fabrication et aux spécificités du produit. Il peut bien y avoir plusieurs procédés techniques pour réaliser l'objectif voulu, toute fois la réussite dans le choix du procédé diminuera le prix de revient et améliorera ainsi la compétitivité du produit.

▪ Les caractéristiques des moyens de production

Il faut que le procédé de fabrication choisisse l'outil optimal pour atteindre le niveau de production attendu.

Le choix de ces moyens doit répondre à une analyse des conditions ultérieures de fonctionnement pour assurer une souplesse d'exploitation future.

▪ Les besoins de l'entreprise

Il s'agira de cerner d'une manière exhaustive les besoins de l'entreprise pour les périodes d'investissement et d'exploitation.

▪ La localisation de l'unité de production

Son importance dépend de la nature du projet. Cependant, elle doit être désignée de manière à mieux satisfaire les conditions d'exploitation (disponibilité des commodités, voie d'accès, moyens de télécommunication...etc.).

▪ Les délais de réalisation

L'évaluateur ne perdant pas de vue que tout retard accusé dans la réalisation du projet engendre les surcoûts d'une part, et des pertes de production d'autre part, doit s'assurer que le planning de réalisation est techniquement et humainement concevable.

▪ Appréciation des coûts d'investissement et d'exploitation

L'analyse des coûts doit être exhaustive (ne rien oublier) et fiable (vérifier toutes les données fournies par le client).

a. les coûts d'investissement

Tous les coûts d'investissement doivent faire l'objet d'une vérification minutieuse en se basant sur les factures pro-forma, les réalisations analogues, enquêtes auprès des fournisseurs...etc.

b. les coûts d'exploitation

Ils comportent les matières premières, les frais du personnel, les dotations aux amortissements...etc.

c. le schéma de financement

Le schéma de financement présenté dans l'étude technico-économique doit indiquer d'une part les besoins qui nécessitent un financement et d'autre part les ressources disponibles pour faire face à ces besoins.

Sur les factures pro-forma Le banquier doit s'assurer que :

- ✓ Les besoins de financement sont bien réels.
- ✓ L'entreprise a prévu une rentabilité suffisante pour faire face au remboursement des crédits.
- ✓ Les promoteurs sont bien impliqués dans le financement du projet.

Après l'analyse de tous ces éléments, le banquier doit aboutir à une conclusion :

⇒ Le projet est viable, nous passons alors à l'analyse de la rentabilité.

⇒ Le projet n'est pas viable, nous s'arrêtons là sans passer à l'étude de la rentabilité.

2.3.3 Analyse des coûts

- **Détail des coûts d'investissements**

Le banquier doit vérifier les coûts afférents au projet en les comparant à ceux figurant (pour les équipements).

2.4 Analyse de la rentabilité de l'investissement

Après avoir collecté toutes les informations et étudié les aspects techniques et financiers du projet, le banquier procède à l'étude de la rentabilité.

L'étude de la rentabilité s'opère en deux phases complémentaires. La première consiste en la construction des tableaux emplois /ressources, qui représente les dépenses et recettes pour en déterminer les soldes des périodes. La deuxième phase consiste en le calcul d'indicateurs de rentabilité à partir des soldes dégagés dans la première phase. Il s'agit du délai de récupération (DR), la valeur actuelle nette (VAN), l'indice de profitabilité (IP) et le taux de rentabilité interne (TRI).

2.4.1 Les investissements

L'objectif est de construire un tableau (le plan d'investissement) contenant année par année les investissements à réaliser au cours de la durée de vie (ou d'étude) du projet.

Tableau N°02 : Tableau de l'investissement

	0	1	2	3	4	5
Terrain						
Construction						
Matériel industriel						
Equipement de bureau						
Matériel roulant						
Frais d'approche						
Immobilisation						

corporel existant						
Total :						

Source : établi par nos soins mêmes.

2.4.2 Les amortissements

Afin d'évaluer les gains attendue il est nécessaire de connaitre la durée d'amortissement

Tableau N°03 : Tableau d'amortissement

	1	2	3	4	5
Terrain					
Construction					
Matériel industriel					
Equipement de bureau					
Matériel roulant					
Frais d'approche					
Immobilisation corporel existant					
Dotation aux amortissements					

Source : établi par nos soins mêmes.

- **Le besoin en fond de roulement**

Le BFR est la partie, à un moment donné, des besoins de financement du cycle d'exploitation qui n'est pas financé par les dettes liés au cycle d'exploitation.

Le BFR résulte des décalages dans le temps entre les achats, les ventes ; les décaissements et les encaissements. Il doit être financé, en partie, par le fond de roulement net global.

2.4.3 Le CR prévisionnel

Le CR prévisionnel, nous permet de dégager les soldes intermédiaires de gestion, à savoir : le chiffre d'affaire, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation, le résultat brut d'exploitation, le résultat net et la capacité de l'autofinancement. Etabli sur la durée de vie du projet, il est structuré ainsi :

Tableau N°04 : CR prévisionnel

	1 année	2années	3années	4années
CA (1)				
Consommation de l'exercice (2)				
VA (1-2)				
Frais du personnel				
Impôts et taxes				
EBE				
Dotation aux amortissements				
Frais divers				
RBE				
IBS				
Résultat net				
CAF				

Source : établi par nos soins mêmes.

- **La capacité d'autofinancement (CAF)**

CAF= résultat net +dotation aux amortissements et provision
--

Tableau N°05 : Tableau Emploi/ Ressource financement prévisionnel

	1 année	2 années	3 années	4années	5 années
Ressource :					
CAF					
VRI					
-Récupération du BFR					
total ressource⁽¹⁾					
Emploi :					
-investissement initial					
-variation du BFR					
Total emplois⁽²⁾					
Flux de trésorerie (1)-(2)					

Source : établi par nos soins mêmes.

➤ **Les critères d'évaluations d'un projet d'investissement**

Évalué un projet d'investissement conduit à comparai le capital investi à l'ensemble des cash-flux.

- **La notion d'actualisation**

En appel revenu actualisé la valeur présente d'un capital qui ne serait disponible que dont le future pour il permet d'établir l'équivalence entre les montants disponibles à l'année.

CF actualize = CF₁ (1+i)⁻¹ + CF₂(1+i)⁻² + + CF_n(1+i)⁻ⁿ

$$CF_{\text{actualize}} = \sum CF (1+i)^{-n}$$

Dans le cas des cash-flux constant

CF : cash-flux

i : le taux d'actualisation

n : la durée de projet

Les flux monétaires provoqués par l'investissement doivent donc être actualisés à la date où la décision d'investir doit être prise.

Il existe quatre critères principaux d'évaluation d'un projet d'investissement :

- **Le délai de récupération(DR)**

Peut être défini comme la durée nécessaire pour que le cumul des cash-flows attendus d'un projet couvre son coût.

Ce critère accorde une grande importance à la liquidité. Il traduit le souci de préserver l'équilibre financier de l'entreprise. Ce souci est dominant dans les entreprises qui ont des difficultés de trésorerie ou qui opèrent dans un environnement incertain.

Pour calculer DR

$$DR = I_0 / CF_{\text{actualise}}$$

Lorsque les flux des liquidités générés par l'investissement sont constants.

$$DR = n + I_0 - \text{cumul inférieure} / \text{cumul supérieure} - \text{cumul inférieure}$$

Lorsque les flux ne sont pas constants, on doit calculer le cumul des cash-flux actualisés.

Enfin, le critère de récupération est peu adapté à l'évaluation des projets dont la durée de vie est relativement longue.

- **La valeur actuelle nette (VAN)**

Est la différence entre les cash-flux actualisés et le capital investi

$$VAN = \sum CF (1+i)^{-n} - I_0$$

I₀ : investissement initial.

Cet indicateur permet de savoir s'il est possible de rembourser les sommes d'investissement tout en prenant compte le coût des ressources.

Interprétation :

-VAN > 0 : projet rentable (le projet a récupéré le montant de l'investissement).

-VAN < 0 : le projet non rentable (les flux générés durant la période d'exploitation ne permettent pas de récupérer les capitaux engagés).

-VAN = 0 : (il permettant juste de récupérer le montant de l'investissement sans enrichir l'entreprise).

- **le taux de la rentabilité interne (TRI)**

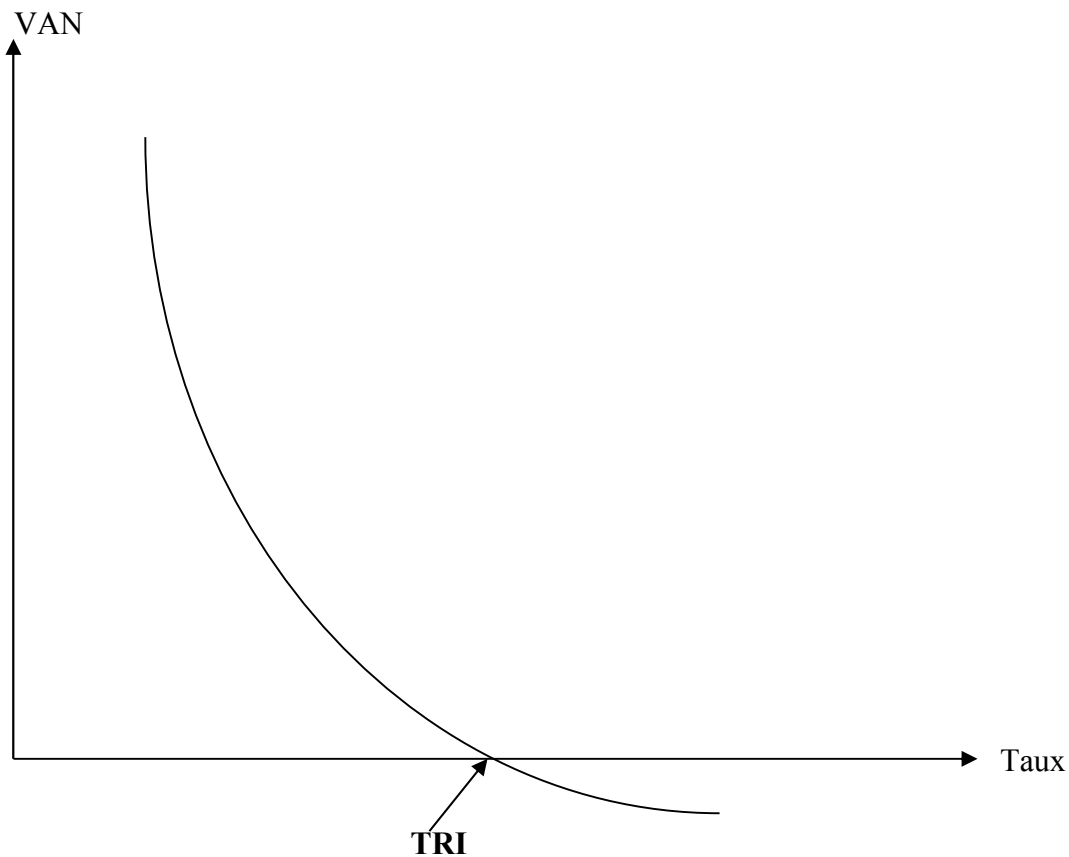
Est le taux d'actualisation pour lequel la VAN est nulle ; en autre terme, le TIR est le taux d'actualisation qui permet l'équivalence (égalité) des cash-flux actualise à I_0 .

VAN=0

$$\sum CF (1+i)^{-n} - I_0 = 0$$

$$\sum CF (1+i)^{-n} = I_0$$

Il peut également être déterminé graphiquement, c'est le point d'intersection de la courbe des VAN avec l'axe des taux.

Figure 2.1 : La représentation graphique du TRI

Source : A.SILEM, « encyclopédie de l'économie et de la gestion », 1^{ère} édition HACHETTE, PARIS, 1991, P530.

- **l'indice de profitabilité (IP)**

Il mesure l'avantage relatif c'est-à-dire l'avantage induit par 1 dinar de capitale investie.

$$IP = \frac{\sum CF_{\text{actualise}}}{I_0}$$

$$= \frac{VAN + I_0}{I_0}$$

$$= \frac{VAN}{I_0} + 1$$

-un projet d'investissement est acceptable si son indice $IP > 1$.

Tableau N°06 : Tableau d'investissement et le financement

	1	2	3	4	5
Ressource					
-capitaux propre					
-emprunt					
-CAF					
-VRI					
-récupération de BFR.					
Total ressource					
Emploi :					
-investissement initial					
-variation de BFR					
-remboursement du principal.					
-dividendes					
Total emplois					
Flux de trésorerie					

Source : établi par nos soins mêmes.

Section 03 : Les garanties

3.1 Définition de garantie

« On appelle « suretés » les garanties qui ont pour objet de protéger les créanciers contre les risque de crédits, notamment celui de l'insolvabilité de leur débiteurs. Ces garanties doivent être estimées à leur juste valeur, selon divers procédés, soit un droit de préférence sur les biens de celui qui promet, soit un droit de gage sur les immeubles appartenant à celui qui s'engage »⁷.

3.2 Les types de garanties

Dans un contexte général, la banque demande à ces clients bénéficiaires de crédits, de pouvoir des garanties du type personnelles, des garanties à base réelles.

⁷ LUC BENET ROLANDE, « principe de technique bancaire », 25^{ème} édition DUNOD, paris, 2008, p183.

3.2.1 Les garanties personnelles

«C'est un engagement d'une banque à une personne physique ou morale pour régler le créancier si le débiteur s'avère défaillant. Cette garantie se matérialise généralement sous forme d'une caution ou d'un aval. »⁸.

➤ **Cautionnement**

« Le cautionnement est le contrat par lequel une personne appelée caution promet à un créancier de satisfaire à l'obligation d'un débiteur dans les délais et conditions convenus, si celui-ci ne la remplit pas lui-même »⁹.

Le cautionnement est un acte par lequel un tiers appelé caution s'engage envers la banque à rembourser le montant du crédit, si à l'échéance l'emprunteur ne peut le faire lui-même.

• **La caution simple**

Dans le cas d'une caution simple, le créancier peut intenter une action contre la caution seulement après avoir poursuivi le débiteur défaillant. Si plusieurs cautions existent, la caution peut demander que le paiement soit réparti entre toutes les cautions. Le cautionnement simple est de ce fait peu pratiqué par les banques qui le considèrent comme une garantie dont l'efficacité est limitée.

• **La caution solidaire**

Dans le cadre d'une caution solidaire, l'organisme prêteur peut se retourner directement contre la caution du débiteur pour obtenir le remboursement de sa créance sans attendre d'avoir épuisé tous les recours contre le débiteur.

➤ **aval**

« L'aval est une forme particulière de cautionnement, donné sur un effet de commerce ou un billet à ordre, et qui engage l'avaliste à exécuter l'engagement du débiteur principal, en cas de défaillance de celui-ci. Il peut être donné à l'appui de l'obligation du souscripteur d'un billet à ordre, du tiré ou du tireur d'une traite, d'un endosseur d'effet de commerce. Il peut être également donné, par acte séparé »¹⁰.

L'avaliste est tenu comme le débiteur pour qui il s'est porté garant. Il est garant solidaire du paiement comme tous ceux qui ont apposé leur signature sur l'effet de commerce.

⁸ BEGUIN J et ARNAUD B, « L'essentiel des techniques bancaires », éditions EYROLLES, paris, 2008, p225.

⁹Article 644 du code civil

¹⁰ HADJ SADOK T, « les risques de l'entreprise et de la banque », édition DAHLAB, 2007, p 123.

Cette garantie se pratique, en général, dans le cadre de groupes de sociétés avec par exemple l'aval de la société mère au profit de ses filiales.

Le paiement d'une lettre de change peut être garanti pour tout ou partie de son montant par un aval. L'aval doit indiquer pour le compte de qui il est donné. A défaut de cette indication, il est réputé donné pour le tireur. Le donneur d'aval est tenu de la même manière que celui dont il s'est porté garant.

3.2.2 Les garanties réelles

Il s'agit d'un privilège demandé par un créancier et qui porte sur une chose. Les garanties réelles très utilisées sont le gage, le nantissement et l'hypothèque (par exemple le banquier pratique souvent le nantissement de matériel ; le nantissement du fonds de commerce ; le gage sur véhicule ainsi que l'hypothèque). Le créancier bénéficiant d'une garantie réelle, peut en cas de non-paiement du débiteur, faire saisir le bien donné en garantie et le faire vendre aux enchères pour être payé en priorité.

➤ les garanties immobilières

« Ce type de garanties est généralement constitué en la forme d'hypothèque. L'hypothèque peut être prise sous la forme ; conventionnelle ou légale, ou judiciaire »¹¹.

• Hypothèque

Elle est définie par l'article 882 du code, comme suit :

« ...le contrat par lequel le créancier acquiert sur un immeuble affecté au paiement de sa créance , un droit réel qui lui permet d'être remboursé , par préférence aux créanciers inférieurs en rang, sur le prix de cet immeuble en quelque main qu'il passe... ».

L'hypothèque résulte d'un acte authentique et peut être légale, conventionnelle ou judiciaire.

▪ Hypothèque conventionnelle

L'hypothèque conventionnelle est celui qui résulte d'un contrat (une convention) entre le débiteur et le créancier (banque). Cependant, Pour être valide, celle-ci nécessite un acte notarié.

Elle doit être établie en vertu d'un acte authentique et inscrite, obligatoirement, auprès de la conservation foncière pour assurer l'opposabilité des droits du banquier aux tiers.

Cette inscription fixe, également, le rang de l'hypothèque.

¹¹ HADJ SADOK T, « Les risques de l'entreprise et de la banque », édition DAHLAB, 2007, p130.

- **Hypothèque légale**

L'hypothèque légale est imposée par la loi, au profit de certain créancier (banque et établissement financiers) jouissant d'une protection légale.

- **Hypothèque judiciaire**

C'est une hypothèque qui découle d'une décision de justice, condamnant le débiteur. Elle est obtenue par un banquier ayant engagé une procédure judiciaire contre le débiteur dans le but de recueillir une inscription d'hypothèque sur l'immeuble de celui-ci.

Elle résulte d'un jugement, qui peut se présenter en deux cas :

- Si le créancière détient un jugement condamnant le débiteur, il peut demander l'inscription d'une hypothèque judiciaire (article 937 du Code Civile) ;

Cas d'absence d'une décision de justice condamnant le débiteur, le créancier peut, avec preuves de l'existence de créance, demander au juge de l'autoriser à prendre une inscription provisoire, Il peut procéder à l'inscription si le jugement est en sa faveur, et ce dans les deux (2) mois qui suivent le jugement.

- **les garanties mobilières**

- **Gage**

Est une sûreté réelle mobilière, c'est-à-dire une garantie donnée à un créancier sur un bien meuble corporel appartenant à son débiteur. Le gage concerne les biens corporels et se distingue donc du nantissement qui frappe des biens meubles incorporels.

- **Le nantissement**

Le nantissement est une garantie, une sûreté réelle mobilière portant sur un bien incorporel (des parts sociales, un fonds de commerce par exemple). Il s'agit donc d'une garantie pour le créancier qui obtient un droit sur un bien de son débiteur. Le nantissement concerne les biens incorporels et se distingue donc du gage qui frappe des biens meuble corporel.

Le nantissement confère des droits particuliers au créancier bénéficiaire :

- Le droit de préférence fait que le créancier gagiste sera payé en priorité sur la vente du bien mis en garantie ;

- Le droit de suite qui permet au créancier de faire valoir son droit si le bien change de mains ;

- Le droit de rétention par lequel le créancier peut conserver le bien jusqu'au paiement ;

-Le droit de réalisation qui donne la possibilité au créancier de faire vendre le bien pour récupérer le montant de sa créance.

Il existe divers formules de nantissement, nous citerons les formes les plus usitées :

- **Nantissement de fonds de commerce**

Est demandé pour les crédits non directement affectés à un investissement précis ou lorsque l'encours des crédits est à un niveau jugé comme risqué par la banque. Le nantissement de fonds de commerce porte sur le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, le droit au bail, la propriété intellectuelle, le matériel (sauf si celui-ci est déjà nanti). La portée pratique du nantissement de fonds de commerce est souvent limitée puisque sa valeur de réalisation est souvent limitée.

- **Nantissement du matériel et de l'outillage**

Le nantissement du matériel et de l'outillage est également un gage sans dépossession du débiteur, constitué par acte authentique ou sous seing privé, sur l'outillage et le matériel que le banquier a financé.

- **Nantissement ou gage sur véhicule**

Il s'agit là aussi d'un gage qui réalise sans dépossession, avec la particularité d'être constaté par un acte sur registre spécial ouvert à cet effet auprès de la direction (la Daïra) ayant délivré la carte d'immatriculation, communément appelée carte grise qui doit porter la mention « véhicule gagé ».

- **Nantissement des actifs financiers**

Le nantissement des actifs financiers notamment des bons de caisse, est un contrat par lequel, le débiteur d'un prêt remet en gage les titres qu'il détient entre les mains du créancier ou d'un tiers, convenu entre les parties.

- **Nantissement des marchés publics**

Ce genre confère au banquier le droit de créance sur l'Etat, dans la mesure où la sortie du crédit est assurée. Le marché est enregistré et nanti par acte sous seing privé.

L'analyse du risque est un préalable que doit effectuer le banquier avant de se prononcer sur la décision final d'octroi ou non du concours sollicité par le client.

L'existence de risque ne doit pas empêcher le banquier à agir et de faire preuve de professionnalisme dans le demain du crédit. Ce dernier pousse le banquier à faire une bonne

étude de tout le dossier, et de l'analyse par différentes méthodes, par la suite, le banquier propose des garanties ou sûretés attachés aux crédits qui seront consenties pour assurer la meilleure condition de recouvrement et pour assurer l'amélioration de la sécurité de ses engagements.

Chapitre 03

Chapitre 03 :

Etude pratique d'un crédit d'investissement

Toute demande de crédit d'investissement nécessite, au préalable, une étude approfondie faisant ressortir sa faisabilité et sa rentabilité.

Dans la réalité, chaque demande de crédit d'investissement est accompagnée d'un certain nombre de documents. Ces derniers permettent l'identification de l'entreprise et l'appréciation de son éligibilité quant au financement bancaire sollicité.

Pour cela, le banquier se doit de rassembler le maximum d'informations pour faciliter l'étude et la prise de décision.

Afin de mettre en valeur la technique d'analyse et d'évaluation bancaire des dossiers de crédits, une illustration par un cas concret s'avère nécessaire.

Dans cette optique, nous avons tenté de mener notre propre étude en appliquant les techniques d'évaluation de projet d'investissement.

Section 01 : présentation générale de l'organisme d'accueil

Pour traiter un cas pratique, nous présenterons d'abord l'établissement qui accepte de nous accueillir comme stagiaire.

1.1 Description générale de la BNA

La Banque Nationale d'Algérie a été créée le 13 juin 1966. Aux termes de ses statuts, la BNA a la qualité de banque de dépôts. Elle est chargée d'assurer le service financier des groupements professionnels, des entreprises et exploitations du secteur socialiste et du secteur public et participer au contrôle de leur gestion. Sa mission, en tant que banque commerciale, a été étendue à l'exécution de la politique de l'Etat vis-à-vis des entreprises agricoles et non agricoles, autogérées et des entreprises publiques dans le domaine des banques publiques de crédit en matière de distribution de crédit à moyen et long terme.

Dans le domaine agricole, l'intervention de la banque nationale d'Algérie date de 1967. En mars de cette année, la banque nationale d'Algérie utilise le réseau des caisses de crédit Agricole mutuel, auxquelles elle fournit des ressources, pour assister le secteur autogéré agricole. En octobre 1968, elle intervient seule dans l'ensemble du financement agricole. Depuis 1982, cette mission a été totalement confiée à la Banque l'Agriculture et du Développement Rural (BADR).

Dans le domaine industriel et commercial, la BNA contribue au financement d'une bonne partie de ce secteur.

Elle accorde des crédits à court terme aux secteurs étatiques et privés. Elle intervient également dans le financement des crédits à moyen terme liés à la réalisation d'investissements planifiés productifs.

1.2 Rôle et organisation de la DRE

1.2.1 Département de promotion et de l'Animation commerciale(DPAC)

➤ Objectifs pédagogiques

Faire découvrir le département et les compartiments qu'il regroupe.

Permettre de rencontrer la théorie et pratique, et orienter le stagiaire à connaître les différentes tâches du DPAC et son fonctionnement.

➤ Rôle et attribution

Le DPAC a pour mission :

- D'augmenter la productivité et la rentabilité de la banque ;
- Le recueil des renseignements les plus divers directement auprès des structures de la banque et/ou d'autres sources, les exploites et les communique aux agences ;
- Surveillance des résultats enregistrés par les agences ;
- Suivre la réalisation par les agences rattachées les objectifs d'expansion.

L'organisation du DPAC :

S'articule autour de 03 compartiments :

- **Le compartiment prospection et démarche commerciale :** dirigé par un chargé d'études principal assisté par le chargé (s) d'études et des agents d'encadrement :

- assure la prospection d'entreprises et d'organisme tant public que privés
- centraliser les informations de la clientèle acquise et potentielle implantée dans le rayon d'exploitation de la DRE.

- **Le compartiment promotion, publicité et développement :** dirigé par un chargé d'études principal assisté par le chargé (s) d'études et des agents d'encadrement :

- Etablir les propositions d'objectifs d'expansion ;
- Suivre la gestion de trésorerie des agences ;
- Analyser les objectifs d'expansion assignés à la DRE.

1.2.2 Département de crédit

➤ Objectifs pédagogiques

Faire découvrir le département et les compartiments qu'il regroupe.

Permettre de rencontrer la théorie et la pratique, et orienter le stagiaire à connaître le suivi des crédits consentis à la clientèle tant publique que privée.

➤ Rôle et organisation

Le département crédit a pour mission principale :

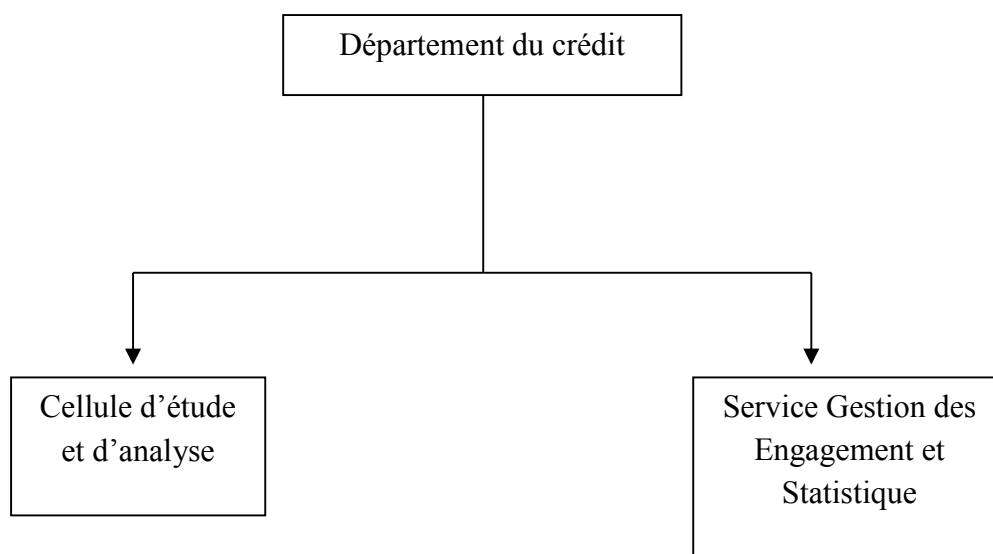
-D'instruire et de présenter à l'avis du DRE, toutes les demandes de crédits formulées par les agences rattachées, dans la limite de leur pouvoir ;

-Assister les agences en matière de montage de dossier de crédit ;

-Assister les directeurs d'agences dans leur visite à la clientèle, selon l'importance ou la complexité de l'affaire.

L'organisation :

Figure 3.1 : Organisation du département du crédit



Source : documents de la DRE-BNA.

Le département est composé de :

- **Cellules d'études et d'analyse :** instruire toutes les demandes de crédit présentées par les agences, rapporter les dossiers de crédits pour décision, notifier aux agences les décisions prises, élaborer et suivre le fichier clientèle exportateur

- **Service gestion des engagements et statistiques :** ce service est composé de 04 sections et qui a pour mission :

- Des dossiers d'engagements ;
- Ouverture de compte, succession...;
- Statistiques engagements (état fin de mois (tirage micro) ;
- Statistiques « opérations avec l'étranger ». (État récup l'agence à centraliser)
- Rapport de surveillance
- Déclaration des engagements extérieurs DER (mensuel)

▪ **Les tâches du SERVICE CREDIT :**

1-La réception et le suivi des différents états trimestriels et mensuels :

- Les états dispositif ANSEJ : à transmettre à la DCPS ;
- Les états dispositif CNAC : à transmettre à la DCPS ;
- Les états dispositif crédit immobilier : à transmettre à la DCPS ;
- Les crédits consentis aux particuliers : à transmettre à la DSERC ;
- Financement de l'investissement des professions libérales (1991) Du 17/07/2011
- Les bordereaux de saisie : à transmettre à la DSERC ;
- Récupération des bonifications : à transmettre à la DCPS ;
- ReportingDC niveau DRE ;

-Bonification du taux d'intérêt sur les prêts octroyés pour la reconstruction des locaux à usage commercial, industriel ou artisanal suite au séisme de Boumerdes.

2-La réception des dossiers des différents dispositifs (ANSEJ, CNAC, Crédit Immobilier) et la vérification de la conformité de la documentation et la transmission de ces dossiers vers les agences et faire le suivi.

3-Le traitement des demandes de crédits (crédits d'investissement, crédit d'exploitation), grandes et petites entreprises selon le palier de pouvoir :

- Pouvoir agence ;
- Pouvoir DRE (comité régional) ;
- Pouvoir DPME (comité central) ;
- Pouvoir conseil d'administration.

4-Commission d'assainissement et de suivi des engagements.

1.2.3 Département de contrôle

➤ **Objectifs pédagogiques**

Faire découvrir le département et les principales tâches à effectuer.

Permettre de rencontrer la théorie et la pratique, et orienter le stagiaire à connaître l'intérêt du contrôle dans une DRE.

➤ **Rôle et organisation**

Département a pour mission principale :

- D'assurer une communication régulière à la hiérarchie, aux organes de contrôle et/ou Conseil d'Administration ;
- De veiller sur la régularité et la conformité des opérations ;
- De s'assurer en permanence du respect des procédures et des limites fixées ;
- D'analyser avec célérité les causes de non-respect des procédures et des limites ;
- D'entreprendre ou de proposer rapidement des actions correctrices.

1.2.4 Département de la Gestion Administrative et du Budget

➤ **Objectifs pédagogiques :**

Faire découvrir le département et les principales tâches à effectuer.

Permettre de rencontrer la pratique, et orienter le stagiaire à connaître l'intérêt de la gestion administrative et du budget d'une DRE.

➤ **Rôle et organisation**

Le département a pour mission principale : la mission principale de ce département a pour but la gestion des moyens humains et matériels de la DRE et des agences rattachées ainsi que le budget y afférent.

1.2.5 Cellule juridique

➤ **Objectifs pédagogiques**

Faire découvrir la cellule et les principales tâches à effectuer.

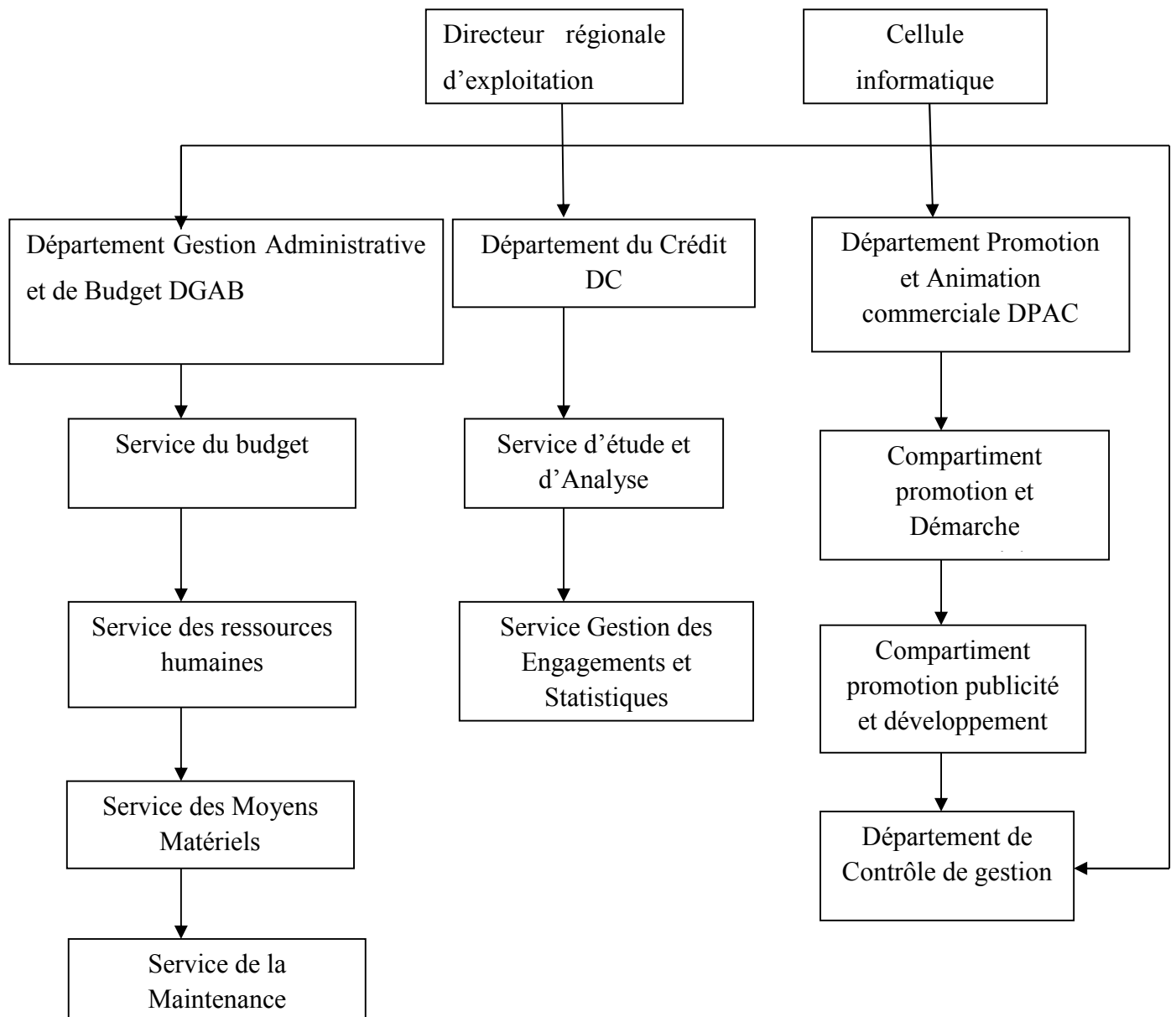
Permettre de rencontrer la théorie et la pratique, et orienter le stagiaire à connaître l'intérêt du contentieux dans une DRE.

➤ **Rôle et organisation**

Rattachée directement au DRE, a pour fonction principale :

- La vérification et la conservation des actes de garanties recueillis par les agences dans le cadre de crédits consentis à la clientèle de risques ;
- Le suivi des dossiers ATD, saisies arrêts et successions des agences rattachées ;
- Le suivi des dossiers de créances logées à CED (créances en souffrance) ;
- L'assistance aux agences en matière d'instructions juridiques (statuts pouvoirs etc.....).

Figure3.2 : Organigramme de laDRE BNAd de Bejaia



Source : Documents de la banque.

Section 02 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

Le client en introduisant sa demande de crédit, doit fournir un ensemble de documents qui serviront au montage du dossier de crédit.

A la réception du dossier de crédit, la première chose à faire pour le banquier chargé de l'étude est de s'assurer que son client a bien apporté tous les documents demandés (dossier complet). Par la suite, de vérifier et contrôler les informations recueillies en procédant ainsi :

-S'assurer de l'authenticité des documents tels le nom de l'entreprise...

-S'assurer de la véracité des chiffres contenus dans les documents comptables et financiers.

2.1 Montage du dossier de crédit

Un dossier de crédit a été fourni par le promoteur, il sera notre source d'information et guide d'orientation dans l'étude que nous allons mener :

- Une demande de crédit, document signée par le gérant de la société ;
- CV et la copie de la carte d'identité nationale du gérant ;
- Les statuts juridiques de le SARL ;
- Une copie du registre de commerce ;
- Bail de location du terrain d'assiette ;
- Permis de construire ;
- Une étude techno-économique ;
- Bilan d'ouverture ;
- Les bilans et TCR prévisionnels sur 5ans ;
- La décision d'octroi des avantages ANDI ;
- Les facteurs pro-forma des équipements à acquérir et les devis estimatifs de travaux de construction à réaliser ;
- Attestation fiscale (extrait de rôle) ;
- Attestation d'affiliation à la CNAS ;
- Attestation d'affiliation à la CASNOS.

Le montage du dossier se fait au niveau de l'agence.

Les charges d'étude en collaboration avec son directeur établissent la fiche d'appréciation dans laquelle ils doivent mettre leurs avis à la demande du client.

2.2 Étude et présentation un projet d'investissement

Traitement et étude de dossier sont à la charge du chargé d'étude de la DRE, il doit établir la fiche de décision en émettant son appréciation et son avis sur le dossier concerné.

2.2.1 Présentation du promoteur

L'affaire est constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée «SARL X », créée le 02/07/2015, dotée d'un capital social de 20 582 571,48DA.

Les associés ont acquis une grande expérience pratique de connaissances précieuses dans la gestion d'une société qui opère dans le domaine de recyclage des matières non métalliques en Belgique.

2.2.2 Présentation de projet

Le projet en question consiste en la création d'une entreprise industrielle ayant comme objet la récupération et le recyclage des matières non métalliques.

Ce projet consiste en la réintroduction directe d'un déchet dans le cycle production, dont il est issu en remplacement total ou partiel d'une matière première neuve.

2.3 Analyse de la viabilité du projet

Se trouvant devant un dossier de crédit, le banquier se doit d'étudier et d'analyser le projet, notamment une analyse de viabilité est indispensable avant tout financement.

2.3.1 L'analyse du marché

Actuellement, les entreprises industrielles font recours de plus en plus à l'utilisation de matières premières recyclées notamment le plastique, et ce en raison de l'élévation des coûts. Ce dernier est utilisé pour fabriquer de divers produits comme : corbeilles de poubelle, articles de ménages, tables, armoires, jouets...

Sur le territoire national, cette matière première est acquise sur le marché international vu que l'offre nationale ne répond pas aux besoins des entreprises algériennes.

Il est à noter, aussi, qu'en Algérie malgré l'abondance des déchets en plastique, la récupération et le recyclage de celui-ci restent toujours minimes et négligeables.

Le recyclage permet de valoriser les déchets et réduit la consommation d'énergie.

➤ Analyse commerciale

L'analyse commerciale se fera en fonction de l'étude des quatre « P » cités par McCarthy ; il s'agit donc de l'analyse du produit, du prix, de la distribution et enfin de la promotion.

Produit : L'entreprise sera spécialisée dans la production de paillettes en PET (polyéthylène téréphtalate), paillettes en PEHD (polyéthylène haute densité).

*le PET en paillettes sera transformé en :

-nouvelles bouteilles

-fibres polyester pour la fabrication de tissus, moquettes, laines polaires...

*le PEHD en granulés servira à fabriquer de nouveaux emballages ; bouchons et capsules, arrosoirs, bacs à fleurs, gaines, tubes, canalisations, sièges auto...

Prix : le prix de vente d'une unité ;

-Paillettes PET : 70 000 DA/la tonne.

-Paillettes PEHD : 75 000 DA/la tonne.

Distribution (place) : L'entreprise dispose de moyens de transport pour faire face à d'éventuelles demandes de livraison. Donc, Le produit fabriqué sera livré directement aux clients.

Promotion : La société commencera à se faire connaître par le biais des panneaux d'affichage placés principalement à l'entrée et à la sortie de la ville ARAFOU ainsi que par des annonces publicitaires dans les journaux.

2.3.2 Analyse technique :

➤ Description du processus de production

L'infrastructure de recyclage des plastiques comporte quatre éléments :

-La collecte : les plastiques sont collectés plutôt que jetés après usage.

-Le tri et la manutention : les plastiques collectés sont triés pour maximiser leur qualité, puis mis en ballots pour réduire les coûts d'entreposage et de transport.

-Le recyclage : les plastiques triés sont lavés, puis transformés directement en produits finis, ou bien en granules ou billes ayant une qualité homogène et acceptable pour les fabricants.

-La mise en marché : la distribution et la vente.

➤ Approvisionnement

Les sources d'approvisionnement sont sûres et le produit est largement disponible.

Quant à la capacité de stockage, la société est dotée d'un hangar d'une superficie de 3000 m² permettant de stocker 2000 tonne de déchets et produits finis.

➤ **Impact socio-économique et environnement**

Sur le plan économique, ce projet participera à l'amélioration de l'offre en matière première et répondra à une demande qui est de plus en plus croissante et exigeante.

Sur le plan social, dès son lancement l'entreprise créera 18 postes permanent, d'autres emplois pourront être créés au fur et à mesure de son développement.

2.3.3 Analyse des coûts

Il s'agit de procéder à une évaluation des coûts qui seront engendrés par le cycle d'exploitation de l'entreprise.

L'analyse des coûts doit être faite d'une manière exhaustive sur toutes les dépenses prévisionnelles relatives à l'investissement (locaux, terrains, équipements, imprévus, droits et taxes sur investissements acquis...).

Suite aux appréciations de l'analyse du marché, des aspects commerciaux et des éléments techniques, on peut dire que ce projet semble parfaitement conçu et économiquement viable. Chose qu'on doit réconforter par une évaluation objective de sa rentabilité.

2.4 Analyse de la rentabilité du projet

Afin d'étudier la rentabilité du projet, nous allons travailler sous les hypothèses suivantes :

-La durée de crédit est de 5 ans ;

-Chiffre d'affaire prévisionnel évolue de 2% ainsi que le BFR et les charges d'exploitation ;

-La valeur de cession égale à la valeur résiduelle ;

-Le taux d'actualisation est de 7.15% ;

-Le projet sera financé hors taxe (le client à bénéficier d'une décision ANDI¹).

➤ **L'élaboration de la structure d'investissement**

Le coût global des investissements s'élève à 51 456 482,70DA. Dont la structure d'investissement se présente dans le tableau suivant :

¹ L'ANDI (Agence Nationale pour le Développement des Investissements) joue un rôle très important dans l'information et le conseil des entreprises en leur faisant connaître les opportunités d'investissement et les dispositions réglementaires à respecter ainsi que l'octroi d'avantages fiscaux et parafiscaux importants (TVA, TAP, IBS...)

Tableau N°07 :L'élaboration de la structure d'investissement

Rubrique	Montant
Terrain	-
Construction	35 392 301,00
Matériel industriel	16 064 127,70
Equipement de bureau	-
Matériel roulant	-
Frais d'approche	-
Immobilisation corporel existantes	-
Total	51 456 428,70

Source : établi par nos soins à partir de documents fournis par la DRE-BNA.

➤ **Tableau N° 08 : L'élaboration de tableau d'amortissement**

La méthode d'amortissement appliqué est l'amortissement linéaire, il se présente comme suit :

La durée de vie pour le Matériel est de 5ans et pour la construction est de 20 ans.

	Montant	durée	1	2	3	4	5	Total
Terrain								
Construction	35 392 301,00	20	1 769 615,05	1 769 615,05	1 769 615,05	1 769 615,05	1 769 615,05	8 848 075,25
Matériel industriel	16 064 127,70	5	3 212 825,54	3 212 825,54	3 212 825,54	3 212 825,54	3 212 825,54	16 064 127,70
Equipement de bureau			-	-	-	-	-	
Matériel roulant			-	-	-	-	-	
Frais d'approche			-	-	-	-	-	
Immobilier corporel existant			-	-	-	-	-	
Dotation à l'amortissement			4 982 440,59	4 982 440,59	4 982 440,59	4 982 440,59	4 982 440,59	24 912 202 02,95

Source : établi par nos soins à partir de document fournit par la DRE-BNA

- **Détermination de la valeur résiduelle des investissements(VRI)**

$$\text{VRI} = \text{total immobilisation} - \text{total amortissement}$$

$$\text{VRI} = 51\,456\,428,70 - 24\,912\,202,95 = 26\,544\,225,75 \text{KDA}$$

$$\text{VRI} = 26\,544\,225,75$$

➤ **la variation du BFR :**

La variation du BFR dépend de la variation du niveau d'activité (chiffre d'affaires), selon les estimations du promoteur la variation du niveau d'activité est de 2% jusqu'à la 5^{ème} année, elle se présente comme suit :

Tableau N°09 : variation du BFR

Fournisseur	0	1	2	3	4	5
BFR	15 000 000,00	15 300 000,00	15 606 000,00	15 918 120,00	16 236 482,40	0
Variation BFR	15 000 000,00	300 000,00	306 000,00	312 120,00	318 362,40	- 16 236 482,40

Source : établi par nos soins à partir de document fourni par la DRE-BNA

Ce tableau nous permettra de déterminer les résultats d'exploitation prévisionnels.

➤ **Tableau N°10 : de compte de résultat TCR prévisionnel**

	1	2	3	4	5
CA	86 250 000,00	87 975 000,00	89 734 500,00	91 529 190,00	93 359 773,80
Matière 1 ^{ère}	49 450 000,00	50 439 000,00	51 447 780,00	52 476 735,60	53 526 270,31
VA	36 800 000,00	37 536 000,00	38 286 720,00	39 052 454,40	39 833 503,49
Charge d'exploitation	27 698 200,00	28 252 164,00	28 817 207,28	29 393 551,43	29 981 422,45
EBE	9 101 800,00	9 283 836,00	9 469 512,72	9 658 902,97	9 852 081,03
DAM	4 982 440,59	4 982 440,59	4 982 440,59	4 982 440,59	4 982 440,59
RBE	4 119 359,41	4 301 395,41	4 487 072,13	4 676 462,38	4 869 640,44
IBS				1 402 938,72	1 460 892,13
RNE	4 119 359,41	4 301 395,41	4 487 072,13	3 273 523,67	3 408 748,31
DAM	4 982 440,59	4 982 440,59	4 982 440,59	4 982 440,59	4 982 440,59
CAF	9 101 800,00	9 283 836,00	9 469 512,72	8 255 964,26	8 391 188,90

Source : établi par nos soins à partir de document fournit par la DRE-BNA

➤ **Tableau N°11 : Tableau de plan de financement prévisionnel**

	0	1	2	3	4	5
CAF		9 101 800,00	9 283 836,00	9 469 512,72	8 255 964,26	8 391 188,90
Récupération BFR						16 236 482,40
VR						26 544 225,75
RESS		9 101 800,00	9 283 836,00	9 469 512,72	8 255 964,26	51 171 897,05
Investissement	51 456 428,70					
varia du BFR	15 000 000,00	300 000,00	306 000,00	312 120,00	318 362,40	
EMPLOI	66 456 428,70	300 000,00	306 000,00	312 120,00	318 362,40	
FT	- 66 456 428,70	8 801 800,00	8 977 836,00	9 157 392,72	7 937 601,86	51 171 897,05
FTC	- 66 456 428,70	- 57 654 628,70	- 48 676 792,70	- 39 519 399,98	- 31 581 798,12	19 590 098,93
V ACTUALIS	1,00	0,93	0,87	0,81	0,76	0,71
FTA	- 66 456 428,70	8214465,702	7819650,039	7443810,583	6021720,724	36230192,42
FTCA	- 66 456 428,70	- 58 241 963,00	- 50 422 312,96	- 42 978 502,38	- 36 956 781,65	- 726 589,23

Source : établi par nos soins à partir des documents fournis par la DRE-BNA

- **Détermination de la VAN**

$$VAN = \sum CF_{\text{actualise}} - I_0$$

$$VAN = 65729839,74 - 66456428,70$$

$$VAN = -726589,23$$

Interprétation

L'étude réalisée ci-dessus, dont la durée de crédit a été fixée à 5 ans a fait ressortir une VAN négative, ce qui signifie que le projet n'est pas rentable, donc le projet sera rejeté.

Toutefois, le projet en question est bénéfique et favorable sur le plan économique, ce qui a incité le banquier à chercher une solution professionnelle permettant le financement du projet. A cet effet, le banquier a proposé d'augmenter la durée de du crédit de deux ans. Les résultats de cette proposition sont illustrés dans ce qui suit :

➤ **Tableau N°12 : L'élaboration du tableau d'amortissement sur 7 ans**

La méthode d'amortissement appliqué est l'amortissement linéaire, il se présente comme suit :

	1	2	3	4	5	6	7
Terrain							
Construction	1 769 615,05	1 769 615,05	1 769 615,05	1 769 615,05	1 769 615,05	1 769 615,05	1 769 615,05
Matériel industriel	3 212 825,54	3 212 825,54	3 212 825,54	3 212 825,54	3 212 825,54	-	-
Equipement de bureau	-	-	-	-	-	-	-
Matériel roulant	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'approche	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisation corporel existantes	-	-	-	-	-	-	-
DAM	4 982 440,59	4 982 440,59	4 982 440,59	4 982 440,59	4 982 440,59	1 769 615,05	1 769 615,05

Source : établi par nos soins à partir de document fournit par la DRE-BNA

- **Détermination de la valeur résiduelle des investissements(VRI)**

$$\text{VRI} = \text{total immobilisation} - \text{total amortissement}$$

$$\text{VRI} = 51\,456\,428,70 - 28\,451\,433,05$$

$$\text{VRI} = 23\,004\,995,65$$

➤ **Tableau N°13 : la variation du BFR :**

La variation du BFR dépend de la variation du niveau d'activité (chiffre d'affaires), selon les estimations du promoteur la variation du niveau d'activité est de 2% jusqu'à la 7^{ème} année, elle se présente comme suit :

	0	1	2	3	4	5	6	7
BFR	15 000 000,00	15 300 000,00	15 606 000,00	15 918 120,00	16 236 482,40	16 561 212,05	16 892 436,29	-
Variation BFR	15 000 000,00	300 000,00	306 000,00	312 120,00	318 362,40	324 729,65	331 224,24	- 16 892 436,29

Source : établi par nos soins à partir de document fourni par la DRE-BNA

➤ **Tableau N°14 : Tableau de compte de résultat TCR prévisionnel**

Rebique	1	2	3	4	5	6	7
CA	86 250 000,00	87 975 000,00	89 734 500,00	91 529 190,00	93 359 773,80	95 226 969,28	97 131 508,66
Matière 1 ^{ère}	49 450 000,00	50 439 000,00	51 447 780,00	52 476 735,60	53 526 270,31	54 596 795,72	55 688 731,63
VA	36 800 000,00	37 536 000,00	38 286 720,00	39 052 454,40	39 833 503,49	40 630 173,56	41 442 777,03
Charge d'exploitation	27 698 200,00	28 252 164,00	28 817 207,28	29 393 551,43	29 981 422,45	30 581 050,90	31 192 671,92
EBE	9 101 800,00	9 283 836,00	9 469 512,72	9 658 902,97	9 852 081,03	10 049 122,65	10 250 105,11
DAM	4 982 440,59	4 982 440,59	4 982 440,59	4 982 440,59	4 982 440,59	1 769 615,05	1 769 615,05
RBE	4 119 359,41	4 301 395,41	4 487 072,13	4 676 462,38	4 869 640,44	8 279 507,60	8 480 490,06
IBS				1 402 938,72	1 460 892,13	2 483 852,28	2 544 147,02
RNE	4 119 359,41	4 301 395,41	4 487 072,13	3 273 523,67	3 408 748,31	5 795 655,32	5 936 343,04
DAM	4 982 440,59	4 982 440,59	4 982 440,59	4 982 440,59	4 982 440,59	1 769 615,05	1 769 615,05
CAF	9 101 800,00	9 283 836,00	9 469 512,72	8 255 964,26	8 391 188,90	7 565 270,37	7 705 958,09

Source : établi par nos soins à partir de document fournit par la DRE-BNA

➤ **Tableau N°15 : Tableau de plan de financement prévisionnel**

	0	1	2	3	4	5	6	7
CAF		9 101 800,00	9 283 836,00	9 469 512,72	8 255 964,26	8 391 188,90	7 565 270,37	7 705 958,09
Récupération BFR								16892436,29
VR								23 004 995,65
ROUSS		9 101 800,00	9 283 836,00	9 469 512,72	8 255 964,26	8 391 188,90	7 565 270,37	47 603 390,03
Investissement	51 456 428,70							
Varia du BFR	15 000 000,00	300 000,00	306 000,00	312 120,00	318 362,40	324 729,65	331 224,24	
EMPLOI	66 456 428,70	300 000,00	306 000,00	312 120,00	318 362,40	324 729,65	331 224,24	0
Flux de trésoreries	- 66 456 428,70	8 801 800,00	8 977 836,00	9 157 392,72	7 937 601,86	8 066 459,25	7 234 046,13	47 603 390,03
FT cumulés	- 66 456 428,70	- 57 654 628,70	- 48 676 792,70	- 39 519 399,98	- 31 581 798,12	- 23 515 338,87	- 16 281 292,74	31 322 097,29
La valeur actualise	1,00	0,93	0,87	0,81	0,76	0,71	0,66	0,62
FTA	- 66 456 428,70	8214465,702	7819650,039	7443810,583	6021720,724	5711130,283	4780003,578	29355714,42
FTCA	- 66 456 428,70	- 58 241 963,00	- 50 422 312,96	- 42 978 502,38	- 36 956 781,65	- 31 245 651,37	- 26 465 647,79	2 890 066,62

Source : établi par nos soins à partir de document fournit par la DRE-BNA.

➤ **Détermination de la VAN**

$$VAN = \sum CF_{\text{actualise}} - I_0$$

$$VAN = 69\,346\,495 - 66\,456\,428,70$$

$$VAN = 2\,890\,066,62$$

Interprétation

La valeur actuelle nette dégagée est positive, donc le projet est rentable, l'entreprise connaîtra un enrichissement égal à cette VAN, après avoir récupéré les fonds dégagés.

➤ **Détermination de délai de récupération**

$$DR = 6 \text{ ans} + (16\,281\,292,74 / (16\,281\,292,74 + 31\,322\,097,29)) * 12$$

$$DR = 6 \text{ ans} + 4,104$$

$$= 6 \text{ ans} + 4 \text{ mois} + 3 \text{ jours.}$$

Le délai de récupération est après 6 ans et 4 mois et 3 jours.

Interprétation

La liquidité de projet est acceptable puisque le délai de récupération de l'investissement est de 6 ans et 4 mois et 3 jours.

➤ **Détermination l'indice de profitabilité**

$$IP = VAN / I_0 + 1$$

$$IP = 2\,890\,066,62 / 66\,456\,428,70 + 1$$

$$IP = 1.043$$

Interprétation

L'indice de profitabilité nous donne un rendement de capital engagé. Ainsi, chaque dinar investi rapportera 0,043 DA à la fin de la durée de vie du projet.

➤ **Détermination de TRI**

VAN (7%)	VAN (8%)	VAN (9%)
3358484,16	318934,99	-2533778,32

$$\text{TRI} = 8\% + (9\% - 8\%) * 318934,99 / 318934,99 + |-2533778,32|$$

TRI=8,11%

Interprétation

Le taux de rentabilité interne confirme la solidité du projet. En effet, le TRI (8,11%) est supérieur au taux d'actualisation (7.15%). De ce fait, tout financement dont le coût serait inférieur à ce taux permettrait de dégager une valeur actuelle nette positive.

L'ensemble de ces indicateurs concorde à dire que la rentabilité intrinsèque du projet est satisfaisante. Ceci nous amène à apprécier l'incidence de l'emprunt sur la rentabilité du projet, matérialisée par l'analyse après financement. C'est-à-dire l'analyse des flux de trésorerie calculés par le plan de financement et d'investissement.

2.5 L'analyse après financement :➤ **Tableau N° 16 : La structure de financement**

Rubriques	le montant
Capitaux propre	20 582 571,48
Emprunt bancaire	30 873 857,22
Total	51 456 428,70

Source : établi par nos soins à partir de document fournit par la DRE-BNA.

➤ **Tableau N°17 : Tableau d'amortissement de l'emprunt**

	1	2	3	4	5	6	7
capital restant dû	30 873 857,22	30 873 857,22	30 873 857,22	30 873 857,22	28 944 241,14	27 014 625,07	25 085 008,99
Principal	-	-	-	1 929 616,08	1 929 616,08	1 929 616,08	1 929 616,08
Intérêts	1 003 400,36	1 003 400,36	1 003 400,36	1 003 400,36	940 687,84	877 975,31	815 262,79
Annuité	1 003 400,36	1 003 400,36	1 003 400,36	2 933 016,44	2 870 303,91	2 807 591,39	2 744 878,87

Source : établi par nos soins à partir de document fournit par la DRE-BNA

➤ **Tableau N°18 : Tableau de compte de résultat TCR**

	1	2	3	4	5	6	7
CA	86 250 000,00	87 975 000,00	89 734 500,00	91 529 190,00	93 359 773,80	95 226 969,28	97 131 508,66
MP1	49 450 000,00	50 439 000,00	51 447 780,00	52 476 735,60	53 526 270,31	54 596 795,72	55 688 731,63
VA	36 800 000,00	37 536 000,00	38 286 720,00	39 052 454,40	39 833 503,49	40 630 173,56	41 442 777,03
Charge d'exploitation	27 698 200,00	28 252 164,00	28 817 207,28	29 393 551,43	29 981 422,45	30 581 050,90	31 192 671,92
EBE	9 101 800,00	9 283 836,00	9 469 512,72	9 658 902,97	9 852 081,03	10 049 122,65	10 250 105,11
DAM	4 982 440,59	4 982 440,59	4 982 440,59	4 982 440,59	4 982 440,59	1 769 615,05	1 769 615,05
RBE	4 119 359,41	4 301 395,41	4 487 072,13	4 676 462,38	4 869 640,44	8 279 507,60	8 480 490,06
Intérêt	1 003 400,36	1 003 400,36	1 003 400,36	1 003 400,36	940 687,84	877 975,31	815 262,79
RAI	3 115 959,05	3 297 995,05	3 483 671,77	3 673 062,02	3 928 952,60	7 401 532,29	7 665 227,27
Impôt				1 101 918,61	1 178 685,78	2 220 459,69	2 299 568,18
RN	3 115 959,05	3 297 995,05	3 483 671,77	2 571 143,41	2 750 266,82	5 181 072,60	5 365 659,09

DAM	4 982 440,59	4 982 440,59	4 982 440,59	4 982 440,59	4 982 440,59	1 769 615,05	1 769 615,05
CAF	8 098 399,64	8 280 435,64	8 466 112,36	7 553 584,00	7 732 707,41	6 950 687,65	7 135 274,14

Source : établi par nos soins à partir de document fournit par la DRE-BNA.

➤ **Tableau N°19 : Tableau de plan de financement**

	0	1	2	3	4	5	6	7
capitaux propres	20 582 571,48							
Emprunt	30 873 857,22							
CAF		8 098 399,64	8 280 435,64	8 466 112,36	7 553 584,01	7 732 707,41	6 950 687,65	7 135 274,14
récupération BFR								16 892 436,29
valeur de cession								23 004 995,65
RESSOURCE	51 456 428,70	8 098 399,64	8 280 435,64	8 466 112,36	7 553 584,01	7 732 707,41	6 950 687,65	47 032 706,07
Investissement	51 456 428,70							
Remboursement d'E		1 003 400,36	1 003 400,36	1 003 400,36	2 933 016,44	2 870 303,91	2 807 591,39	2 744 878,87
Dividendes								
Δ BFR	15 000 000,00	300 000,00	306 000,00	312 120,00	318 362,40	331 224,24	331 224,24	0
EMPLOI	66 456 428,70	1 303 400,36	1 309 400,36	1 315 520,36				
FT	- 15 000 000,00	6 794 999,28	6 971 035,28	7 150 592,00	7 553 584,01	7 732 707,41	6 950 687,65	47 032 706,07
FT cumulés	- 15 000 000,00	8 205 000,72	1 233 965,44	5 916 626,56	13 470 210,57	21 202 917,98	28 153 605,64	75 186 311,71

Source : établi par nos soins à partir de document fournit par la DRE-BNA.

2.6 Présentation du dossier au comité régional du crédit pour sanction

Après l'étude du dossier de crédit et la préparation de la fiche de décision par la charge d'étude, le dossier sera présenté au comité régional de crédit pour sanction.

Les membres de comité régional de crédit sont :

- le secrétaire du comité ;
- la charge d'étude ;
- le chef du département de crédit ;
- le chef du département de la promotion et de l'animation commercial ;
- le président du comité qui le directeur régional.

➤ **Appréciation du directeur de l'agence**

Le directeur de l'agence a émis un avis favorable pour la mise en place du crédit d'investissement sollicité.

➤ **Avis motivé du chargé d'études de la DRE**

Après l'examen du dossier, nous avons relevé ce qui suit :

L'analyse prévisionnelle du projet sur une durée de 7 ans, en utilisant les données présentées dans l'étude techno-économique établie par le client, a dégagé une VAN de 2.890.066,62 DA et un DR= 6 ans et 4 mois et 3 jours.

➤ **Sur le plan économique**

Ce projet est porteur de la valeur ajoutée (emplois, lien social, compétences nouvelles), qui s'inscrit dans une démarche de développement durable ;

Et aussi la création d'un nouveau secteur économique : transport, tri, stockage, les conditionnements, et aussi, la matière première obtenue à un coût moins élevé que la matière vierge.

➤ **Les garanties proposées**

- Hypothèque sur terrain et construction à y édifier ;
- Nantissement matériels à acquérir ;
- Gage sur véhicules à acquérir.

Dans ce chapitre, nous avons mis en évidence le caractère principal des crédits d'investissement dans la croissance de l'entreprise. Le banquier doit tenir compte de la rentabilité de l'entreprise.

Après avoir étudié les critères de choix d'investissement, nous pouvons constater que le projet est rentable sur 7 ans ainsi que il est bon pour l'environnement et le développement de l'économie.

Conclusion générale

Conclusion générale

Nous arrivons au terme de notre travail, qui s'achève par une approche pratique de la qualité d'un crédit d'investissement.

Les dernières années, le crédit d'investissement est devenu le support nécessaire à l'activité.

Toute entreprise en phase de création ou de croissance désirant investir. La diversité des objectifs pour suivis par les institutions financières ont engendré une véritable prolifération des moyens de crédit et de techniques utilisées pour sa mise en œuvre.

En effet, l'octroi d'un crédit est un acte de gestion d'une portée considérable, en égard à ses enjeux économiques et financiers.

De ce fait, le banquier doit faire preuve de professionnalisme, d'ouverture d'esprit et de réactivité pour pouvoir s'adapter aux nouvelles données économiques.

A travers les trois chapitres développés tout au long de notre travail, nous avons étudié théoriquement les différents concepts qu'on a jugés essentiel pour notre thème, nous avons procédé à l'étude d'un cas pratique effectué au niveau de la DRE de BNA de Bejaïa dans le but de suivre de près le processus de financement d'un dossier de crédit d'investissement.

A ce niveau, nous avons essayé d'exposer les points essentiels qui déterminent l'octroi de crédit d'investissement et d'autres formes de crédit en raison de leurs importances. Et nous avons également présenté une méthodologie dans l'étude et le suivi d'un dossier de crédit, ainsi que les outils d'analyses et évaluations nécessaires avant tout octroi de crédit, pour ensuite illustrer les techniques d'analyse et d'évaluation développées par l'étude d'un cas pratique. Durant ce dernier chapitre nous avons vérifié les deux hypothèses posées au départ.

Tout au long de l'étude menée, nous avons constaté que le projet est économiquement viable et techniquement réalisable.

L'étude réalisée dont la durée de crédit 5 ans a fait ressortir une VAN négative, ce qui signifie que le projet n'est pas rentable, donc le projet sera rejeté. Mais le banquier opté de lui donner d'autres conditions favorables pour un bon déroulement du crédit et on a prouvé la rentabilité du projet dans la prolongation de délai à partir de la VAN qui est positive, le DR est de 6ans et 4 mois et 3 jour, IP égale a 1,043 et le TRI 8,11%.

Quand le banquier répond favorablement à la demande de crédit d'investissement et n'étant pas sûr de sa décision, il s'enveloppe de garanties pour prévenir contre les risque.

Pour terminer, il convient de noter que la banque reste le moyen le plus efficace et le plus sure, qui permet à l'entreprise d'acquérir et de renouveler les moyens de production et de lancer des projets d'investissement et notamment de favoriser la création monétaire, pour améliorer les ressources de la trésorerie.

Bibliographie

I. Les ouvrages

- 1) ANDREANI C, « les métiers de la banque et de la finance », édition l'étudiant, Paris, 2007.
- 2) BARREAU J, « gestion financière », édition DUNOD, 13^{ème} édition, 2004.
- 3) BEGUIN J et ARNAUD B, « L'essentiel des techniques bancaires », éditions EYROLLES, paris, 2008.
- 4) BENHA LIMA. A, « le système bancaire algérien », édition DAHLAB, Alger, 2000.
- 5) BIALES M, LEURION R, RIVAUD J, « L'Essentiel sur L'Economie », 4^{ème} Edition BERTI, Alger, 2007.
- 6) BOUDINOT A. FRABOT J-C, « Technique et Pratique bancaire », 2^{ème} édition, Ed. SIREY, Nancy, 1972.
- 7) BOUYACOUB F, « L'entreprise et le financement bancaire », Ed. Casbah, Alger, 2003.
- 8) BOUYACOUB F, « L'entreprise et le financement bancaire », casbah édition, 2001.
- 9) BOUYACOUB F, « L'entreprise et le financement bancaire », casbah édition, Alger, 2000.
- 10) GAVALDA C. STOUFFLET J. Droit Bancaire, 4^{ème} édition, Ed. Litec, Paris, 1999.
- 11) HADJ SADOK T, « les risques de l'entreprise et de la banque », édition DAHLAB, 2007.
- 12) HAMIDI. K, « Analyse des projets et de leur financement », Imprimerie Essalem, Alger 2000.
- 13) KOFFI YAO, « Les accords de Bâle et la gestion du risque de crédit », version préliminaire ; Mars 2003.
- 14) PETIT-DUTAILLIS, « Le risque de crédit bancaire », Edition scientifique RIBER, Paris, 1967.
- 15) ROLANDE L, « Principe de technique bancaire », 25^{ème} édition DUNOD, paris, 2008.
- 16) ROLANDE L, « Principes de technique bancaire », édition DUNOD, Paris, 2001.
- 17) RUDARAGI A, « Essai d'analyser de la politique de crédit et de la problématique de recouvrement » : cas de BNDE, UB, Bujumbura, 1996.
- 18) SCIALOM L, « économie bancaire », nouvelle édition, la découverte, paris, 2004.
- 19) SILEM. A, « encyclopédie de l'économie et de la gestion », 1^{ère} édition HACHETTE, PARIS, 1991.
- 20) Sylvie de COUSSERGUES, « Gestion de la banque », 5^{ème} édition DUNOD, Paris, 2008.

21) TARDY-JOUBERT P et TARDY-JOUBERT J, Bilan et compte de résultats : outils d'analyse, Paris.

22) Unis des banques suisses, Compréhension, confiance, collaboration, ZURICH, 1977.

II. Dictionnaire

1) Dictionnaire de faits économiques et sociaux contemporains, édition FAUCHE, 2005.

III. Lois et code

Article 114 de la loi 90/10 du 14/04/1990 sur la monnaie et le crédit.

La loi 90/10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit.

Article 543, bis. Du code de commerce.

Article 644 du Code Civil.

Table des matières

Remerciements

Dédicaces

Liste des tableaux

Liste des figures

Liste des abréviations

Introduction générale	01
Chapitre01 : Généralité sur les banques, les crédits et les crédits d'investissement	03
Section 01 : Généralité sur les banques	03
1.1 Définition de la banque	03
1.2 Rôle de la banque	04
1.2.1 L'intermédiation bancaire	04
1.2.2 La collecte des dépôts	04
1.2.3 La création monétaire.....	04
1.2.4 Distribution de crédit.....	05
1.2.5 L'offre de service	05
1.3 Les différentes catégories de banque	05
1.3.1 Les banques de dépôts.....	05
1.3.2 Les banques d'affaire	05
1.3.3 Les banques d'investissement	06
Section 02 : les notions fondamentales sur les crédits	06
2.1 Définition du crédit	06
2.2 Le Rôles et les Caractéristiques de crédit.....	06
2.2.1 Rôle du crédit	06
2.2.2 Les caractéristiques de crédit	07
2.3 Les typologies du crédit	08
2.3.1 Les crédits d'exploitation.....	08
2.3.1.1 Les crédits d'exploitation par caisse	09
2.3.1.2 Les crédits d'exploitation par signature	12
2.3.2 Les crédits d'investissement.....	14
Section 03 : les crédits d'investissement	14
3.1 Définition de crédit d'investissement.....	14
3.2 Modes de crédit d'investissement	14

3.2.1	Les crédits à moyen terme (CMT)	15
3.2.2	Les crédits à long terme (CLT)	16
3.2.3	Le crédit-bail	17
3.2.4	Les crédits d'investissement spéciaux	17
3.3	Les objectifs d'un crédit d'investissement	18
Chapitre 02 : Gestion des risques et étude d'un dossier de crédit d'investissement		20
Section 01 : Généralité sur le risque de crédit		20
1.1	Définition de risque de crédit	20
1.2	Les typologies des risques de crédit	21
1.2.1	Le risque de non-remboursement (contrepartie).....	21
1.2.2	Le risque de liquidité (immobilisation)	21
1.2.3	Le risque de marche	21
1.2.4	Le risque de solvabilité	22
1.3	Conséquences du risque de crédit sur l'activité bancaire	22
1.3.1	La dégradation du résultat de la banque	22
1.3.2	La dégradation de la solvabilité de la banque.....	22
1.3.3	La baisse de son rating.....	22
1.3.4	Un risque systémique.....	22
1.3.5	La dégradation de la relation banque-client.....	23
Section 02 : étude et appréciation d'une demande de crédit d'investissement		23
2.1	L'aspect financier	23
2.1.1	Analyse rétrospective des documents comptables.....	23
2.1.2	Analyse prévisionnelle	30
2.2	Étude techno-économique	30
2.2.1	L'identification du projet.....	31
2.2.2	L'analyse économique du projet.....	31
2.2.3	L'analyse technique du projet	31
2.3	Analyse de viabilité de l'investissement	32
2.3.1	L'analyse du marché.....	32
2.3.2	L'analyse technique	33
2.3.3	Analyse des coûts	35
2.4	Analyse de la rentabilité de l'investissement	35
2.4.1	Les investissements	35
2.4.2	Les amortissements.....	36

2.4.3 Le TCR prévisionnel.....	37
Section 03 : Les garanties	42
3.1 Définition de garantie.....	42
3.2 Les type de garanties	42
3.2.1 Les garanties personnelles.....	43
3.2.2 Les garanties réelles	44
Chapitre 03 : Etude pratique d'un crédit d'investissement	48
Section 01 : présentation générale de l'organisme d'accueil.....	48
1.1 Description générale de la BNA.....	48
1.2 Rôle et organisation de la DRE	49
1.2.1 Département de promotion et de l'Animation commerciale (DPAC).....	49
1.2.2 Département de crédit	50
1.2.3 Département de contrôle	51
1.2.4 Département de la Gestion Administrative et du Budget.....	52
1.2.5 Cellule juridique.....	52
Section 02 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement	54
2.1 Montage du dossier de crédit	54
2.2 Étude et présentation un projet d'investissement.....	55
2.2.1 Présentation du promoteur	55
2.2.2 Présentation de projet.....	55
2.3 Analyse de la viabilité du projet.....	55
2.3.1 L'analyse du marché	55
2.3.2 Analyse technique	56
2.3.3 Analyse des coûts.....	57
2.4 Analyse de la rentabilité du projet.....	57
2.5 L'analyse après financement.....	68
2.6 Présentation du dossier au comité régional du crédit pour sanction	71
Conclusion générale	73
Références bibliographiques	
Table des matières	
Annexes	

Annexes

BANQUE NATIONALE D'ALGERIE

ANNEXE n° III à circulaire n° 1994 du 26/07/2011

FICHE DE DECISION DE CREDIT

COMITE REGIONAL DE CREDIT N° 32 DU 13/10/2015

DRE DE BEJAIA 191

AGENCE : BEJAIA PRINCIPALE « 356 »

1. NATURE DE LA DEMANDE DU CLIENT:

Première demande : X

Renouvellement de concours :

Extension de concours :

Besoin exceptionnel :

2. PROCESSUS D'ACHEMINEMENT DE LA DEMANDE:

Structure	Date de réception de la demande	Date d'envoi de la demande
Agence	09/09/2015 (courrier 01)	14/09/2015(courrier 01)
DRE	16/09/2015(courrier 01)	/ /

Structure	Date de réception de la demande	Date d'envoi de la demande
Agence	/ /	/ /
DRE	11/10/2015(courrier 02)	/ /

3. COORDONNEES DU DEMANDEUR:

Nom/ Prénom ou raison sociale [REDACTED]
 Forme juridique **Société A Responsabilité Limitée.**
 Date de création **02/07/2015**
 Groupe d'affaires **//**
 Adresse du siège sociale **ARAFOU W.BEJAIA.**
 Activités **RECUPERATION ET RECYCLAGE DES MATIERES NON METALLIQUES**

Principaux dirigeants :

Nom/Prénom: [REDACTED] (GERANT)
 Qualité : [REDACTED] (CO-GERANT)

Capital social **1 00 000,00 DA**Date d'entrée en relation **09/08/2015.**Autres affaires du groupe et leur domiciliation**Affaire** [REDACTED] **Domiciliation** [REDACTED]**4. REPONSE A LA DEMANDE DE CONSULTATION DE LA CENTRALE DES RISQUES**

(Pour les nouveaux risques)

SOUS DOSSIER

OUI X

NON

5-DOSSIER JURIDIQUE (disponibilité sous dossiers et leur régularité)

Registre de commerce OUI X NON
 Statuts et actes juridiques OUI X NON
 Pouvoirs d'emprunt et de garantie OUI X NON

6. DOCUMENTATION COMPTABLE(société en phase de création)

Documents comptables réglementaires OUI NON X
 Rapport du Commissaire aux comptes OUI NON X
 Publication au BOAL des comptes sociaux OUI NON X

7. DOSSIER FISCAL(société en phase de création)

Date dernière déclaration fournie : 06/10/2015
 Situation fiscale à jour OUI X NON

Passif fiscal

Nature : //
 Montant : //
 Echancier de remboursement : //

Observations : //**8. DOSSIER PARAFISCAL**

Date dernière déclaration fournie :

CNAS : valide au
 CASNOS : valide au

Observation: //**9. ECARTS DE LA CENTRALE DES RISQUES DE LA BANQUE D'ALGERIEAU 30/09/2015**

Nature du Crédit	Ecart BN&A/BA		Observations
	Utilisation	Autorisation:	
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

10. CLASSEMENT ACTUEL DE LA CREANCE: (nouvelle relation)**11. INCIDENTS DE PAIEMENT ENREGISTRES :(nouvelle relation)****11.1. Historique des incidents enregistrés durant l'année:**

Nature des incidents	Nombre	Montant
NEANT	NEANT	NEANT

11.2. Incidents en cours:(nouvelle relation)

Nature des incidents	Montant	Prévisions de régularisation
NEANT	NEANT	NEANT

12. OPPOSITIONS OU MESURES D'INTERDICTION PRONONCEES :NEANT**13. RATIO DE DIVISION DES RISQUES**

13.1 Entreprise //

13.2 Groupe d'affaires //

14. AGREGATS FINANCIERS U: KDA(société en phase de création)

	2011	2012	2013	2014
Actif Net	/	/	/	/
Fonds de Roulement	/	/	/	/
Trésorerie	/	/	/	/
fonds propres/DLMT	/	/	/	/
Excédent Brut d'Exploitation	/	/	/	/
Résultat Net	/	/	/	/

15. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT CAF (étude prévisionnelle a été faitesur une durée de 7 ans)

Année	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7
CAF	9101800,00	9283836,00	9469512,72	8255964,26	8391188,90	7565270,37	7705958,09

Suffisante sur la durée de remboursement

OUI NON **16. INDICATEUR D'ACTIVITE U : KDA(société en phase de création)**

	2011	2012	2013	2014
CA	/	/	/	/
MC	/	/	/	/
MC/CA	/	/	/	/
Règles prud. 15j/CA	/	/	/	/

17. ENGAGEMENTS AU 30/09/2015(société en phase de création)

NATURE DES CREDITS	AUTORISATION	ENGAGEMENTS	ECHÉANCES
/	/	/	/
TOTAL	/	/	

18. GARANTIES RECUEILLIES U : KDA(société en phase de création)

Nature de la Garantie	Date recueil	Échéance	Expertise	Validation ou avis de la cellule juridique
/	/	/	/	/

19. FAITS SAILLANTS DU DOSSIER://**20. DATE DE LA DERNIERE VISITE EFFECTUEE AU CLIENT ET COMPTE RENDU SUCCINCT : //****21. SITUATION DES ENGAGEMENTS DES AUTRES AFFAIRES DU GROUPE ET LEUR CLASSEMENT //****22. DERNIERE DECISION DE CREDIT : (nouvelle relation)****23. ETAT D'APPLICATION DE LA DERNIERE DECISION DE CREDIT://**

24. BESOINS EXPRIMES PAR LE CLIENT :

Le client nous sollicite un crédit d'investissement de 30.873.857,22 DA.

25. APPRECIATIONS ET AVIS

25.1 APPRECIATION DU DIRECTEUR DE L'AGENCE :

Le directeur de l'agence a émis un avis favorable pour la mise en place du crédit d'investissement sollicité.

25.2AVIS MOTIVE DU CHARGED'ETUDES DE LA DRE :

Après l'examen du dossier, nous avons relevé ce qui suit :

L'analyse prévisionnelle du projet sur une durée de 7 ans, en utilisant les données présentées dans l'étude techno-économique établie par le client, a dégagé une VAN de 2.890.066,62 DA et un DR= 6 ans et 4 mois et 3 jours.

La capacité de remboursement prévisionnelle est de 3.81, ce qui signifie que l'entreprise pourra rembourser ses dettes sur une période de 3 ans 9 mois et 22 jours.

Les garanties proposées :

- *Hypothèque sur terrain et construction à y édifier ;*
- *Nantissement matériels à acquérir ;*
- *Gage sur véhicules à acquérir.*

26. DECISION DU COMITE REGIONAL DE CREDIT

LA CHARGEE D'ETUDES DE LA DRE

AP/ BEJAIA « 356 »
DRE DE BEJAIA 191
DEPARTEMENT CREDIT

NOTIFICATION DECISION CRC
Procès-verbal n°32/15 du 13/10/2015

Entreprise : SARL [REDACTED]
Numéro du compte courant : [REDACTED].
Adresse : [REDACTED] W.BEJAIA.
Clé d'identification de la banque d'Algérie : [REDACTED]

Nous vous communiquons ci-après la décision du CRC concernant le dossier de la relation citée en objet:

Avis favorable pour la mise en place d'un crédit d'investissement de 30.873.857,22 représentant 60% du coût des équipements et travaux de constriction, dont la liste en annexe.

Durée du CMT fixée à 7 ans dont trois ans de grâce au taux bonifié de 2 % conformément à la circulaire n° [REDACTED]

Condition d'utilisation :

A priori :

- Signature de la Convention de Crédit d'Exploitation ;
- Signature de la Caution Solidaire des associés ;
- Signature de la Lettre de Cession d'Antériorité des Créance des associés.

A posteriori :

- Nantissement et gage du matériel à acquérir ;
- Délégation Police d'Assurance Multirisques Risques et Délégation Police d'Assurance Tous Risques sur le matériel à acquérir ;
- Délégation Police d'Assurance Catastrophe Naturelle unité de production.

LE CHEF DE DEPARTEMENT LE DIRECTEUR DE RESEAU

Résumé

La banque propose aux entreprises un panel de crédits qui correspondent aux différents besoins de financement qu'elles éprouvent. Cette dernière propose à ces partenaires une panoplie de crédit comporte un risque et la banque doit prendre l'ensemble des précautions pour éviter le non recouvrement des crédits accordés. Ces précautions peuvent se situer d'abord au stade de la négociation avec le client et l'étude de sa demande. En effet, dans cette phase, se détermine les conditions d'octroi de ce qu'il convient d'appeler « un bon crédit ». Autrement dit, un crédit pour lequel le risque de non remboursement est d'avance minimisé.

Après avoir étudié le dossier de crédit d'investissement sur cinq ans on a ressorti une VAN négative, ce qui signifie que le projet n'est pas rentable, donc le projet sera rejeté.

Toutefois, le projet en question est bénéfique et favorable sur le plan économique, ce qui a incité le banquier à chercher une solution professionnelle permettant le financement du projet. A cet effet, le banquier a proposé d'augmenter la durée du crédit de deux ans. Les résultats de cette proposition constatent que le projet est rentable durant sept ans ainsi qu'il est bon pour l'environnement et le développement de l'économie.

Mots clés

Opération d'octroi, Crédit d'investissement, Banque, DRE de BNA.